

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

53^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 722

12 MARS 1999 - 150 Francs CFA

CONSOLIDER LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT

(...) Le chemin vers la consolidation d'une démocratie stable, en mesure d'assurer la promotion harmonieuse des droits humains en faveur de tous dépend de tous problèmes économiques et des crises sociales. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les personnes disposant de faibles ressources matérielles, qui sont également exposées à une situation de chômage, et souvent victimes de la corruption administrative et de nombreuses formes de violences. On ne doit pas oublier que les déséquilibres économiques contribuent également à la détérioration progressive et à la perte des valeurs morales. Les conséquences en sont l'éclatement de la famille, la permissivité des mœurs et le manque de respect pour la vie.

Face à cet état de fait, il est urgent de placer parmi les objectifs prioritaires du moment présent, le rétablissement des valeurs déjà mentionnées, grâce à des mesures politiques et sociales qui créent des emplois dignes et stables pour chacun, de façon à surmonter la pauvreté matérielle dans laquelle vivent un grand nombre d'habitants du

A L'ÉCOUTE DU PAPE



pays; des mesures qui renforcent l'accès de toutes les couches de la société à l'enseignement. C'est pourquoi il est nécessaire de consacrer une attention particulière à l'éducation, en développant une véritable politique qui consolide et

diffuse les valeurs morales et spirituelles qui sont fondamentales dans une société véritablement humaine. On contribuera ainsi à faire en sorte que le peuple, si riche de valeurs humaines et traditionnelles, vive en paix à travers le progrès et un développement spirituel, culturel et matériel adapté, dans un climat de justice sociale et de solidarité. En effet, cette dernière ne peut pas se limiter à un vague sentiment d'émotion ou à une parole vide de contenu réel. La solidarité exige un engagement moral actif, une décision ferme et constante de se consacrer au bien commun, c'est-à-dire au bien de tous et de chacun, car nous sommes tous responsables de tous. (...)

Rome, le 24 mars 1997

Jean-Paul II

Adresse au nouvel ambassadeur du Nicaragua près le Saint-Siège

LE CICR PART EN GUERRE CONTRE LA GUERRE

Face à la multiplication des conflits internes et à l'éclatement des structures étatiques dans plusieurs pays à travers le monde, notamment en Afrique, les organisations humanitaires s'inquiètent de plus en plus du sort des populations civiles, principales victimes des guerres localisées en cette fin de siècle.

Le Comité international de la croix rouge (CICR) basé à Genève, est l'une des plus

anciennes et des plus respectées parmi les organisations humanitaires. Le CICR, qui travaille dans quelques 80 pays et qui a dépensé en 1997 près de 600 millions de francs suisses (environ 2,4 milliards de francs français, soit 240 milliards de F CFA), a lancé en novembre dernier un sondage sur la guerre pour susciter un débat

(Lire la suite à la page 11)

LES PROMESSES ÉLECTORALES !!!

C'est maintenant une pratique établie dans les mœurs politiques de notre pays, — et peut-être aussi ailleurs — : faire des promesses, beaucoup de promesses à la veille d'une élection, pendant une campagne électorale. On va forer des puits; on va réaliser un centre de santé; on va bitumer une route; on va construire et équiper une école. Que de promesses pour la cité à venir, la plus belle dans le meilleur des mondes. Tout sera fait quand on sera élu. Et puis l'élection passe. Et l'élu a peut-être disparu ou, plutôt, il se fait rare. Les promesses sont, sinon oubliées, du

moins renvoyées aux calendes grecques. Non, rien de ce qui avait été promis n'a pu se réaliser. On avait surestimé ses moyens. Et le peuple a espéré, quatre ans, huit ans. Viennent alors l'amertume et la déception de l'électeur, blasé, fatigué. N'empêche! chaque élection s'accompagne de son lot de promesses. Les prochaines, celles du 30 mars 1999, n'échappent pas à la règle.

Le candidat à la députation qui s'exerce ainsi à faire des promesses a

(Lire la suite à la page 2)

LÉGISLATIVES DU 30 MARS 1999 : LA DÉMOCRATIE BÉNINOISE À L'ÉPREUVE DE LA MATURITÉ

« Les législatives du 30 mars 1999 peuvent être considérées comme un test de la maturité de la démocratie au Bénin et un défi pour la CENA en tant qu'organe autonome chargé de la gestion des élections ». C'est en substance la déclaration que Me S a i d o u A G B A N T O U, président de la CENA nous a faite dans une interview exclusive qu'il a bien voulu nous accorder le mercredi 10 mars



Maître Saïdou Agbantou

dernier, au siège de l'institution qu'il préside. Nous avons saisi cette opportunité pour faire avec lui le point des préparatifs relatifs aux prochaines élections législatives, prendre connaissance des dispositions prises par la CENA en vue d'éviter les dérapages observés lors des inscriptions sur les listes électorales et recueillir son avis sur la question des observateurs étrangers.

« La Croix du Bénin » Monsieur le président, en cette veille de la campagne devant conduire aux élections législatives du 30 mars 1999, pouvez-vous nous faire le point des préparatifs.

Me Saïdou A G B A N T O U : Les différentes étapes des travaux de la CENA sont précisées dans le calendrier électoral. Les opérations essentielles menées à

ce jour se résument, entre autres, à l'inscription sur les listes électorales et le dépôt des candidatures.

À propos des inscriptions, nous attendons le retour de nos envoyés spéciaux dans les départements pour faire le point des inscrits. Nous pourrions alors savoir si

(Lire la suite à la page 7)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

COIN DU FIN LIMIER

CANDIDATURES AUX
LÉGISLATIVES DE MARS 1999DES PARTIS POLITIQUES
SANS ASSISE NATIONALE

Le 26 février 1999 est la date qui a marqué la fin du délai fixé par la Commission électorale nationale autonome (CENA) pour le dépôt des listes des candidats aux élections législatives du 30 mars prochain. Mine de rien, cette date a fait courir les hommes et femmes politiques qui, comme surpris, la sueur partout, ont enjambé villes et campagnes avant de réussir, un tant soit peu, à faire confectionner la

liste des 160 candidats (83 titulaires et 83 suppléants). Au bout du parcours très rugueux pour certains, 35 partis ou alliances de partis ont reçu le quitus de la CENA. Une lecture croisée des listes de ces partis ou alliances politiques publiées par la CENA autorise quelques observations. D'abord, la plupart des partis ou formations politiques ont attendu le dernier jour voire pratiquement les dernières heures pour déposer les dossiers de leurs candidats. Certains Béninois voient dans ce comportement une question de stratégie. Mais, à y regarder de près, l'attitude de certains partis ou alliances politiques révèle au grand jour leurs difficultés de représentativité et leur inaptitude à présenter une liste réglementaire de 160 candidats. C'est le cas de ce parti politique qui, dans la 24ème circonscription regroupant 5 sous-préfectures, a été incapable de trouver des candidats à positionner dans toutes les sous-préfectures. Ses 8 candidats (4 titulaires et 4 suppléants) sont tous finalement issus de 2 sous-préfectures sur les 5 de la circonscription. Une autre formation politique, pour boucler sa liste dans une circonscription électorale du Mono, a dû recourir à des amis d'enfance convaincus à coup d'argent. Un autre parti encore a dû rassembler plus d'un membre de sa famille avant de réussir à boucler sa liste. Et les exemples sont légion. Cette acrobatie peu louable confirme l'état de santé et de représentativité nationale de bien des formations politiques qui osent pourtant postuler des sièges dans l'hémicycle. C'est à croire, et c'est un drame, que des animateurs de la vie politique nationale révèlent au grand jour leur ignorance du rôle du député. Leur unique objectif semble n'être que la recherche d'honneur et d'avantages matériels. L'ex-palais des gouverneurs à Porto-Novo serait-il devenu un fourre-tout? La démocratie béninoise serait-elle déshonorée à ce point? Prenons-y garde.

Basile René Sijanyjan

LES PROMESSES ÉLECTORALES !!!

(Suite de la première page)

t-il vraiment une juste connaissance de son rôle de futur député? A-t-il vraiment une claire vision du domaine où s'exerce la compétence du député? Sera-t-il élu pour construire école et terrain de sport, pour équiper école, maternité et dispensaire? Le député se prend-il pour un ministre, pour un membre du pouvoir exécutif dont c'est la tâche de construire routes et ponts, écoles et centres de santé? Le député est membre d'une Assemblée qui est législative, c'est-à-dire qui élabore et vote les lois ainsi que le stipule les articles 79 et 80 de la Constitution :

« Article 79 : le Parlement est constitué par une Assemblée unique dite Assemblée Nationale dont les membres portent le titre de député.

Il exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du gouvernement ».

« Article 80 : ... chaque député est le représentant de la Nation tout entière et tout mandat impératif est nul ».

Mais alors en égard à ces dispositions, n'est-il pas plus judicieux et plus indiqué pour l'unité nationale que le principe du « fils du terroir » soit révisé, interprété autrement et vécu d'une manière plus positive?

Si hier, du fait de l'absence des pouvoirs locaux et des autorités intermédiaires, le député pouvait se considérer, du reste à tort constitutionnellement, comme l'homme de la situation au niveau local,

aujourd'hui, avec la promulgation des lois sur la décentralisation, le député doit se consacrer à ses attributions constitutionnelles. La représentation du peuple est une chose trop sérieuse pour être mise au service de causes où le député ne comprend plus rien à la mission qui est la sienne.

Voter les lois dont l'une des plus importantes est la loi annuelle des finances qui fixe le budget de l'État sur lequel repose toute l'action du gouvernement pendant toute l'année civile; contrôler l'action du gouvernement dont l'exécution correcte du budget, voilà les tâches essentielles d'un député, membre d'une Assemblée législative. Ces tâches sont lourdes, et le député consciencieux qui veut s'atteler à sa mission a de la matière pour s'occuper, loin des promesses.

Car notre pays est en retard de plus d'une législation. Dans tous les domaines de la vie publique, la carence des textes de loi est criante. Au niveau de nos tribunaux, la justice est rendue sur la base de textes pratiquement caducs, hors saison, ce qui laisse les magistrats à l'arbitraire de leur inspiration du moment, c'est-à-dire à leur fantaisie. La loi des finances est votée sur la base d'une ordonnance qui est elle-même dépassée, vieillie, en chantier de réforme depuis des années, mais toujours en sommeil dans les bureaux des finances. Oh ! on n'en finirait pas de citer tous les textes obsolètes qui demandent une toilette sérieuse et qui, dans le meilleur des Renouveau démocratiques, attendent d'être renouvelés pour répondre aux besoins du Renouveau véritable.

En matière de contrôle, quel usage nos députés font-ils de ce pouvoir réel que leur confère la Constitution? Car le contrôle de l'action gouvernementale, s'il est fait avec compétence, intelligence et habileté aurait pu insuffler dynamisme et force à l'action du pouvoir exécutif au lieu du laisser-aller, du laxisme, de l'irresponsabilité qu'on a observés de nos pouvoirs exécutifs successifs à la dérive et incapables de décisions qui soient l'expression d'une autorité juste et ferme, soucieuse avant tout du seul intérêt du peuple.

Non ! le député n'est pas là pour faire des promesses. Ses tâches sont bien définies et il faut de la compétence pour les accomplir. Le député n'est pas un mécène, il n'est pas un édile. Il n'a pas pour fonction de pourvoir à l'approvisionnement d'une clientèle. Le voudrait-il d'ailleurs qu'il ne le peut pour une longue durée. Ses indemnités parlementaires, même substantielles, ne peuvent lui permettre de satisfaire durablement la faune d'électeurs aux appétits sans cesse renaissantes et grandissantes et qui pensent que « leurs députés » peuvent beaucoup pour eux, doivent tout faire pour eux.

Être député n'est pas une sinécure. Représenter le peuple est une tâche trop importante pour être mise dans des mains inhabiles, peu ou pas expertes, pour être confiée à des « démagogues », faiseurs de promesses qui ne se réaliseront jamais. Les responsables des partis politiques ont-ils considéré tout cela dans la confection de leurs listes, dans le choix de leurs candidats à l'hémicycle? En tout cas, s'ils étaient soucieux de la politique de développement du pays, ils devraient se demander si ceux-là qu'ils proposent aux suffrages des électeurs répondent aux critères de compétence et de moralité qui devraient caractériser un représentant du peuple. Mais eux-mêmes, répondent-ils aux mêmes critères? Autant de questions qui méritent d'être posées et qui ne doivent pas échapper au peuple.

En tout cas, le temps est propice pour que chacun de nous agisse en toute conscience et responsabilité.

Barthélémy Assogba Cakpo

UN MANUEL D'ACTIONS
ENVIRONNEMENTAL POUR LES
VILLES SECONDAIRES

Un manuel pour l'élaboration d'un programme municipal d'actions environnementales (PMAE) des centres urbains de petites et moyennes échelles appelés communément villes secondaires du Bénin a été lancé le jeudi 11 mars dernier au Codiam à Cotonou.

Selon le directeur de cabinet du ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, M. Séidou Imorou, ce manuel a été initié par son département en réponse à l'évolution préoccupante des problèmes environnementaux dans les villes secondaires qui ont pour noms : prolifération des déchets sur les espaces publics, pollution des eaux, détérioration du couvert végétal, etc.

Le manuel préconise une démarche qui fait des populations de ces villes secondaires, les acteurs principaux des projets d'assainissement.

Cette approche déjà utilisée dans les plans municipaux des villes de Bangolo et de Satam-Sokoura en Côte d'Ivoire, de

Ouidah, Savalou, Malanville et Djougou au Bénin, a déjà fait école car de nombreuses requêtes issues du Burkina Faso, du Sénégal et même du Gabon parviennent aux groupes d'experts pour une assistance technique à l'indiqué M. Imorou. (ABP)

"LA CROIX
DU BENIN"Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19COTONOU
(République du Bénin)Compteur :
C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 873

Tirage : 4.000 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent
Abonnement de Souvenir 5000 à 9900 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bénéficiaire 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Article 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Gambie	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et RCA	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
Répub. Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
Europe (Italie, Allemagne, Espagne, R.F.A., Belgique, Danemark, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA

MIEUX GÉRER LES INFRASTRUCTURES ET MANUELS SCOLAIRES

Si la nécessité est la mère de l'invention comme on s'accorde à le dire, la situation du Bénin, petit pays aux ressources limitées exige de nous de faire bon usage de nos moyens du bord. Pour ce faire, nous devons non seulement observer strictement le respect du bien public (moralisation de la vie publique oblige !), mais aussi faire preuve de perspicacité face à l'océan immense de nos besoins. En faisant sienne cette préoccupation majeure, le séminaire sur la gestion et l'entretien des infrastructures et manuels scolaires, réuni les 5 et 6 mars derniers au foyer Abdoulaye Issa à Natingou ne peut être qualifié d' "un séminaire de plus".

Organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique à travers sa direction de la programmation et de la prospective, cette rencontre avait pour objectif précis de définir les modalités pour le renouvellement des manuels au niveau du premier cycle des lycées et collèges.

Les participants ont suivi à cette occasion des exposés notamment sur la réforme éducative, le projet de développement de l'éducation, la politique sectorielle en matière d'infrastructures scolaires, et le livre dans le secteur de l'éducation.

S'il est vrai que l'homme est la finalité du développement, il n'en demeure pas moins que l'homme est aussi l'acteur de son développement. C'est pour cette raison que les activités du "Club Émergence Technologie endogène" au niveau du département ont également retenu ici notre attention. Ledit club a en effet lancé ses activités samedi 27 février dernier au CEG de Perma, dans la circonscription urbaine de Natitingou.

Au cours de ce lancement, des femmes de plusieurs communes rassemblées pour la circonstance, ont suivi une formation en techniques traditionnelles de fabrication du beurre de karité.

Les intervenants à cette cérémonie, notamment le secrétaire général du département de l'Atacora ont salué l'initiative du Club qui met ainsi en évidence le rôle prépondérant de la femme et de la jeunesse dans une société comme la nôtre.

ATLANTIQUE

AMÉLIORER LA PRÉCOLLECTE DES ORURES MÉNAGÈRES À COTONOU

Nul ne sera de trop, lorsque l'enjeu est l'amélioration du cadre de vie dans la ville de Cotonou, pour ne citer que la capitale économique de notre pays. Des structures non gouvernementales (SNG) se sont concertées du 2 au 4 mars dernier au Codiam de Cotonou sur l'épineux problème de la précollecte des orures ménagères dans la ville. L'objectif visé par les organisateurs de cette rencontre était, entre autres, de définir les domaines d'intervention de la coordination de ces SNG dans la gestion des déchets solides et l'assainissement. Les structures non gouvernementales membres de la coordination devaient également définir leur rôle dans la planification des lieux de décharge des déchets solides ménagers issus de la précollecte.

Mais pour que ces efforts ne soient pas vains, les SNG doivent pouvoir compter sur

la collaboration et la participation des populations. L'amélioration de la qualité de leur cadre de vie offrira entre autres aux populations de meilleures conditions sanitaires.

Pour le directeur de cabinet du ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme qui a ouvert officiellement les travaux de ce séminaire des SNG, "il faut une prise de conscience collective et l'implication de toutes les parties".

Dans le cadre des problèmes liés à l'urbanisation de Cotonou, le préfet de l'Atlantique donnait pour sa part le coup d'envoi du projet d'extension des travaux de lotissement d'Ahogbohohou, dans la commune de Houénoussou, toujours à Cotonou.

L'extension qui va démarrer concerne la tranche F du lotissement d'Agia et Ahogbohohou commencé il y a plus de vingt ans, les tranches A, B, C, D et E étant en cours de réalisation !

BORGOU

PLUS DE 24 MILLIONS DE F CFA DE CRÉDITS AU PROFIT D'UN GROUPE D'ARTISANS

Des chèques d'un montant global de 24.215.825 F CFA ont été délivrés à quarante-neuf artisans du Borgou et de l'Atacora le 4 mars dernier à Parakou. Les bénéficiaires de ces fonds ont reçu les chèques y correspondant des mains de Madame Yvette Céline Seignon Kandi-Sounon, directrice de cabinet du ministre du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion de l'Emploi. Voilà de quoi susciter et encourager les initiatives locales basées sur une approche participative. Cette préoccupation, comme chacun sait, figure en bonne place dans le programme national de l'emploi adopté en 1996, par le gouvernement. La directrice de cabinet du ministre du Plan, en s'adressant aux quarante-neuf artisans, a indiqué qu'à travers ledit programme, "l'État s'était engagé à conjurer le spectre de la pauvreté grâce à la promotion du développement communautaire et la promotion du secteur privé.

Le programme d'appui aux gens du métier, a-t-elle souligné, a été initié à cet effet et vise à insérer sur deux ans, au moins trois cents jeunes diplômés du secteur de l'artisanat dans la vie active à travers l'octroi de micro-crédits d'équipement. Depuis la mise en œuvre de ce programme en mai 1998, deux cent trente-quatre artisans ont été sélectionnés sur l'étendue du territoire national. Il leur a été alloué des crédits dont le montant s'élève à 110.610.143 F CFA, a précisé Madame Kandi-Sounon.

Ces crédits sont octroyés, rappelle-t-on, avec un taux d'intérêt annuel de 5 % remboursable en quatre ans avec un an de différé.

L'octroi de ces crédits est conditionné par une formation en gestion à laquelle sont assujettis les bénéficiaires depuis le 4 mars dernier.

MONO

FORUM SUR LA COGESTION DE LA SANTÉ AU BÉNIN

Les comités de cogestion, là où il en existe, constituent de véritables espaces de participation et de responsabilité. Mais bien

souvent on constate un dysfonctionnement de ces structures, comme c'est le cas actuellement au niveau des formations sanitaires périphériques. Cet état de chose ne saurait durer plus longtemps, s'agissant en l'occurrence d'un secteur aussi vital que celui de la santé considéré à juste titre par l'État comme un de ses objectifs prioritaires. D'où la nécessité d'identifier les causes de ce dysfonctionnement afin d'y remédier. C'est à cette tâche stratégique que s'est attelé un forum national dont les assises se sont déroulées du 2 au 5 mars dernier à l'École normale intégrée (ENI) de Lokossa.

À la séance d'ouverture du forum, le ministre de la santé, Madame Marina d'Almeida Massougoudji a d'abord rappelé aux participants que "La santé pour tous en l'an 2000" est un cri de ralliement et d'exhortation lancé par la communauté internationale en 1978 à Alma-Ata, et que cet appel n'aura d'écho favorable que grâce à la mise en œuvre des principes de soins de santé primaires. Elle a en outre indiqué que cette démarche cohérente exige et favorise au maximum, l'auto-responsabilité de la collectivité et des individus et leur participation à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des soins de santé. Pour ce faire, l'appui des ressources locales, nationales et autres s'avère nécessaire, a-t-elle souligné.

Et le ministre de la santé d'évoquer quelques-unes des insuffisances qui entravent le bon fonctionnement des structures de cogestion. Madame Marina d'Almeida Massougoudji citera entre autres : les conflits entre les élus communautaires, et les agents de santé ; le mauvais accueil des malades, le refus délibéré de certains agents de santé de s'intégrer au milieu ; le manque de formation des membres des comités de gestion et leur bas niveau d'instruction dans certaines localités ; le cumul de responsabilités au niveau des élus communautaires ; la vente illicite des médicaments par certains agents. La liste des maux qui minent cette structure est longue ; toutes choses qui n'ont pas permis aux comités de cogestion de jouer pleinement leur rôle. En dépit de ces insuffisances, l'expérience de la cogestion, de la qualité des structures de cogestion, cette expérience de santé continue de susciter l'attention et l'intérêt des institutions internationales.

En tout état de cause, le forum devrait aboutir à des recommandations permettant l'amélioration de la cogestion de la santé au Bénin au profit et dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté.

Signalons que c'est dès 1988 que les comités de gestion communautaires (COGEC) et les comités de gestion sous-préfectoraux (COGES) ont commencé par être installés progressivement dans notre pays.

OUÉMÉ

PROGRAMME PREMA : NOS VALEURS PATRIMONIALES ET LE PROCESSUS DE LEUR CONSERVATION

Il est des lieux qui provoquent en nous bien des pensées et des sensations indicibles. Tel est le cas des sites sacrés naturels qui inspirent les croyances des hommes, de même que les musées qui nous transportent en esprit dans la nuit des temps. Ces différents sites, loin donc d'être des objets inertes et sans âmes, véhiculent des valeurs de civilisation dont l'humanité se doit d'assurer jalousement la conservation au profit des générations futures du monde entier.

À titre d'exemple, c'est en se fondant sur cette dimension particulière de notre identité en tant que peuple béninois qu'il est envisagé la relance du projet de plan de conservation du site des palais royaux d'Abomey avec l'appui de l'UNESCO.

Dès lors, il ne fait pas de doute qu'une telle aspiration profonde ne peut être comblée si l'on ne dispose des ressources humaines

capables de pérenniser et de valoriser ces richesses patrimoniales.

Le programme PREMA, pour sa part, est l'expression de la volonté politique d'aider les pays africains à atteindre cet objectif.

C'est dans cette optique que, le 10ème cours international universitaire s'est ouvert à Porto-Novo, la semaine écoulée, à l'École du patrimoine africain. D'une durée de deux années académiques, ce cours, le 2ème du genre organisé à Porto-Novo, parachève le programme Prema 1990-2000 lancé en 1986 au Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) dont le siège est à Rome en Italie.

Le cours regroupe des professionnels des institutions muséales et du patrimoine venus d'une quinzaine de pays africains. Les activités pédagogiques seront animées par une trentaine d'enseignants provenant de différents pays africains et d'Europe.

Pour le coordinateur des enseignements, le Malien Baba Kéita, le présent cours permet de faire le point sur l'état de la conservation des collections dans les musées africains à l'an de l'échéance de 2000 au terme duquel, le programme Prema 1990-2000 prendra fin.

ZOU

QUATRE HANDBALLEUSES TUÉES DANS UN ACCIDENT DE CIRCULATION

Une fois n'est pas coutume. Évoquer les cas d'accident de circulation, surtout ceux qui se produisent à Cotonou, la capitale économique, c'est dire des banalités. Au mieux c'est prêcher dans le désert.

Cette fois-ci, nous sommes bien triste d'avoir une profonde compassion pour la jeunesse du Zou en général, et pour le monde sportif de ce département en particulier.

Parce que l'on a une compétition à livrer, on a envie de vite se trouver sur les lieux. On est peut-être anxieux quant à l'issue de la partie. On espère tout de même l'emporter. Pour la joie des amis, des parents et même de toute une localité, il y a peut-être au bout, un trophée qu'on veut pouvoir amener.

Dans la fièvre de l'ambiance survoltée des compétitions sportives, on oublie bien souvent, lorsque c'est le cas, qu'une voiture, ça tue.

Elles sont légion, les personnes qui par an, dans notre pays sont victimes d'accidents de circulation.

Reine Konfo, Joslyne Avlessi, Ester Elley et Sylviane Zomahoun font hélas désormais partie de ce lot.

Toutes joueuses de la formation féminine, de handball "Les pharaons" de Glazoué, elles ont trouvé la mort dans un accident de circulation survenu samedi 6 mars dernier à Kassého dans la commune de Dan.

L'accident qui a par ailleurs fait treize blessés, dont huit grièvement, a eu lieu alors que l'équipe était en route pour Abomey, où elle devait participer à un tournoi amical et international de handball entre "Entente II" de Lomé, les "Siamois" de Lokossa et la "Lumière" d'Abomey. Le véhicule transportant l'équipe a fait plusieurs tonneaux à la suite de la crevasse d'un pneu arrière, côté chauffeur.

Les soins se poursuivent par ailleurs à l'hôpital de l'Université de Cotonou, à l'hôpital de l'Université de Porto-Novo et à l'hôpital de l'Université de Cotonou.

Les corps des victimes se trouvent à la morgue dudit centre.

Le principal facteur de sécurité dans une voiture, c'est assurément le conducteur. Mais gardons présent à l'esprit qu'un véhicule en mauvais état est tout aussi dangereux.

Evariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LE VILLAGE TOGOLAIS D'ADAMÉ ET L'HISTOIRE DES HULA

Apparentés aux Huéla ou Huéda, les Hula appartiennent également à l'aire culturelle ajatado. En dehors des migrations relativement récentes, responsables de leur présence en Côte d'Ivoire, en Sierra-Leone, au Gabon, etc., pour des activités halieutiques, on les retrouve surtout au Ghana et au Nigeria en nombre restreint, au Togo et en République du Bénin où ils sont plus nombreux.

Dans son ensemble, l'histoire des Hula est indissociable de celle d'un certain nombre de localités comme Agomè-Séva, Agbannakin, et entre les deux, Adamé — toutes situées au Togo — dont il sera question en raison de son rôle dans l'histoire des Hula ⁽¹⁾

* *

Il est assez rare dans une tentative de reconstitution de l'histoire des Hula béninois, de s'attarder sur l'étude d'un village appartenant aujourd'hui, comme Adamé, à un autre pays, le Togo. Sans ce préalable cependant, il ne serait pas possible de comprendre des aspects de la grande migration hula partie de Tado et les origines de la royauté d'Agbannakin à laquelle se réfèrent par la suite tous les Hula de la République du Bénin.

Les traditions orales recueillies à Agbannakin et à Adamé font état du départ de Tado d'un prince, Mèto Adagba accompagné de deux de ses enfants, Tantèhuédo et son jeune frère Togbé Awusan Jimagbo, connu pour ses exploits guerriers. Ils partent à l'aventure et arrivent à Agomè-Séva. Ils y séjournent des années durant. Ils en repartent à la recherche de terres fertiles et vont fonder plus au sud une localité qu'ils nomment Adamé, c'est-à-dire dans ada, une essence végétale alors surabondante ⁽²⁾ sur le site occupé par une épaisse forêt. Le premier quartier pour nom Agakomè (c'est-à-dire site élevé par rapport au niveau du fleuve Mono au bord duquel a été implanté le village). Le second quartier est Honmèkomè ou Ahoikomè, initialement occupé par le gynécée du roi Togbé Awusan Jimagbo, premier souverain hula ⁽³⁾.

Le milieu princier a des interdits dont les principaux sont : la consommation du varan et le piétinement de son sang ; l'onction du corps d'une huile chauffée dans la journée même ; la consommation d'amandes de noix de palme concassées par une personne accroupie ou courbée sur la meule de concassage.

Quelques années plus tard, Adamé n'est plus seulement peuplé de descendants de Mèto Adagba. Par la suite, sont venus s'y installer des commerçants Mina venus d'Anèho, des Huéla de Doyi près de Guézin, etc. Ceux-ci sont les tambourinaires royaux, assumant la responsabilité, entre autres, du rythme Atunkpanlin ⁽⁴⁾ aux sons duquel ils réveillent le roi tous les matins. Quelles que soient les origines des uns et des autres, tout le monde se dit hula, formant ainsi une communauté apparemment homogène, mais en réalité composite ⁽⁵⁾.

Adamé a connu au cours de son histoire trois attaques infructueuses des Mina d'Anèho : la troisième attaque, la plus dangereuse fut menée avec l'aide des Anlo. Leur désastre a été encore plus grand. Ils ont perdu plusieurs combattants et deux canons pris par les gens d'Adamé.

Depuis cette série de défaites, on n'a plus jamais vu d'invasions ennemies dans la région.

Adamé étant souvent inondé par les crues du Mono, une partie du milieu princier est allée s'installer plus au sud, fondant ainsi Agbannakin qui, depuis lors, est devenu la capitale des Hula. C'est le déclin d'Adamé et l'amaritume du reste de sa population devant l'émergence politique d'Agbannakin et l'orgueil de ses habitants.

CONCLUSION

Les recherches que nous avons menées à Adamé apportent trois enseignements majeurs qui permettent de mieux cerner la place essentielle qu'occupe ce modeste village dans l'histoire des Hula. D'abord, c'est là, plus qu'à Tado ou même Agomè-Séva, que s'est formée, sinon forgée, la communauté socioculturelle hula, avec sa personnalité propre, ainsi que sa langue, le hulagbé, parlée là, semble-t-il, pour la première fois dans l'histoire des Hula ethnique dont se réclament déjà, avant sa mort, Togbé Awusan Jimagbo, sa suite et ses cohabitants à Adamé ; ensuite, c'est bien dans ce petit village et non à Agbannakin devenu politiquement plus important par la suite, que s'est constituée la première royauté hula, même si l'on y a de nos jours, et provisoirement, qu'un régent choisi naturellement dans le clan royal de Togbé Awusan Jimagbo. Enfin, la paix dont a joui par la suite la capitale Agbannakin, elle la doit surtout à Adamé qui a pacifié la région à la suite de ses victoires sur les Mina d'Anèho.

Enfin, au-delà de toutes ces considérations, la grande leçon de méthodologie que nous fournit l'approche historique d'Adamé est qu'il est utile pour les chercheurs de s'intéresser également à l'étude de localités d'autres pays ayant des liens avec les communautés socioculturelles béninoises. Cette démarche éclairera d'un jour nouveau l'histoire de ces dernières.

NOTES

(1) Les sources orales qui nous ont fourni la matière de cet essai proviennent des informateurs suivants interrogés en février 1999.

AJASU Huéso, né vers 1948, cultivateur, quartier Ahoikomè à Adamé.

AKAKPO Afayidè, né vers 1930, cultivateur, quartier Agakomè à Adamé.

AKAKPO Huévi, né vers 1960, commerçant, quartier Agakomè à Adamé.

HUNMANU Folly, né vers 1940, cultivateur, quartier Agakomè à Adamé.

SÈJRO Tòhwa, né vers 1920, ménagère et commerçante, quartier Agakomè à Adamé.

(2) Cette essence végétale est devenue rare dans la région.

(3) Le gynécée était à l'écart pour éloigner, dit-on, les reines des secrets du palais.

(4) Deux tambours jumelés tapés par une même personne.

(5) Il en est de même de la plupart des autres localités hula formées par des ressortissants de plusieurs autres groupes ethniques.

(6) La mésaventure entre les deux localités dure jusqu'à nos jours.

A. F. IROKO

CINÉMA

SPÉCIAL CINÉMA AFRICAIN

Du premier film, *Afrique-sur-Seine*, aux trente ans du Fespaco, le cinéma noir a bien changé. Flash-back.

1955 : réalisation du premier film négro-africain. *Afrique-sur-Seine* est tourné à Paris par le groupe africain de cinéma animé par le Sénégalais Paulin Soumanou Vieyra. Jacques Mélo Kane, Mamadou Sarr et Robert Caristan.

1963 : le premier court métrage de fiction réalisé par un Noir en Afrique est *Borom Sarret* de Ousmane Sembène. Il raconte en 20 minutes les mésaventures d'un pauvre charretier de Dakar.

1966 *La Noire de...* d'Ousmane Sembène obtient le Prix Jean Vigo en France et exporte la renommée du cinéaste sénégalais. Via le destin tragique d'une bonne sénégalaise venue servir en Occident, ce long métrage dénonce les mirages de l'émigration.

1966 : fondation des journées cinématographiques de Carthage à Tunis. Sous l'impulsion de Tahar Cheriaa, les JCC deviennent une plateforme des images arabes et africaines.

1969 : la première Semaine de cinéma organisée à Ouagadougou sort de germe au Fespaco. Le 7 janvier 1972, il est institutionnalisé. Le festival devient biennal à partir de la 6^{ème} édition.

1970 : création de la fédération panafricaine des cinéastes. La Fepaci fédère les professionnels avec des textes comme le Manifeste de Niamey. Elle siège à Ouagadougou depuis 1972.

1973 : *Touki Boudi* du Sénégalais Djibril Diop Mambety participe à la Quinzaine des réalisateurs au Festival de Cannes.

1975 : *Chronique des années de braise* de l'Algérien Mohammed Lakhdar Hamina remporte la palme d'Or au Festival de Cannes. Cette récompense signale la reconnaissance des réalisateurs d'Afrique.

1976 : la Sénégalaise Safi Faye envoie sa *Lettre paysanne*. C'est la première fois qu'une femme noire d'Afrique réalise un long métrage. Son exemple motive des cinéastes africaines. La même année, la première école audiovisuelle d'Afrique, l'Inafec, est créée au Burkina. Elle fonctionnera de 1976 à 1987.

1979 : le Consortium interafricain de distribution cinématographique (CIDC) est créé à Ouagadougou. Les cinéastes veulent organiser un marché commun d'importation-distribution favorisant leurs productions. Les difficultés conduisant le CIDC à la faillite à partir de 1983.

1987 : *Yeelen* du Malien Souleymane Cissé remporte le Prix du Jury ex-aequo au Festival de Cannes. Cette récompense indique que les cinéastes d'Afrique savent maîtriser des œuvres capables de drainer une audience internationale.

1990 : *Tilail*, du Burkinabè Idrissa Ouedraogo, obtient le Prix du Jury ex-aequo au Festival de Cannes. Il signale une nouvelle génération d'auteurs cherchant à s'insérer dans les circuits de diffusion internationaux.

1994 : l'abolition de l'apartheid, l'élection de Nelson Mandela, devenu président d'Afrique du Sud, ouvrent des portes à l'expression des cinéastes noirs. Les relations s'intensifient avec des pays voisins pour dynamiser les cinémas d'Afrique australe.

1995 : inauguration officielle de la Cinéma-thèque africaine de Ouagadougou, première du genre en Afrique. Le centre de gestion et d'archivage moderne, construit au Burhina avec des aides étrangères, complète l'activité de la Cinéma-thèque d'Alger et des institutions valorisant la mémoire africaine.

1999 : le Fespaco fête ses 30 ans.

Michel Amarger

UN PEU DE DISTRACTION

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 2

1	12	-	a	=	+	=	10
2	-	-	-	+	-	-	-
3	d	+	=	=	-	=	b
4	=	=	=	=	=	=	=
5	+	=	=	12	-	=	=
6	+	+	+	+	+	+	+
7	+	=	=	-	-	=	=
8	=	=	=	=	=	=	=
9	15	+	c	=	-	=	8

TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs supérieurs ou égaux à 1, ainsi qu'à trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans le sens indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

Dans la recherche de solution, chaque case sera repérée par sa ligne et sa colonne énoncées dans cet ordre.

INDICATIONS

1° — Montrer que :

* la case (3-7) a une valeur imposée quel que soit le type de solution. Quelle est cette valeur ?

* Les valeurs de a sont comprises entre deux limites à indiquer.

* le choix de d est lié à celui de a ; celui de c lié à celui de d et que l'on doit avoir $c \geq a-6$.

2° — Combien de solutions ce jeu comporte-t-il ?

RÉSOLUTION

Complétons le tableau en effectuant les opérations et en utilisant les lettres imposées : nous obtenons le tableau A

1	12	-	a	=	12-a	+	a-2	=	10
2	-	-	-	+	-	-	-	-	-
3	d	+	a-d	=	a	-	-	=	b
4	=	=	=	=	=	=	=	=	=
5	12-d	+	d	=	12	-	b+2	=	10-b
6	+	+	+	+	+	+	+	+	+
7	3+d	+	c-d	=	3+c	-	-	=	b-2
8	=	=	=	=	=	=	=	=	=
9	15	+	c	=	15+c	-	7+c	=	8

où, à dessein, nous avons laissé vides certaines cases de la colonne 7.

La case (3-7) a pour valeur :

— verticalement : $b + 4 - a$
— horizontalement : $a - b$

Ces deux valeurs doivent être identiques, ce qui donne $a - b = 2$

La case (3-7) a donc pour valeur le nombre (2), valeur imposée.

On en déduit $b = a - 2$, ce qui permet d'obtenir le tableau B sur lequel la lettre b a disparu, réduisant le nombre d'inconnues d'une unité : les valeurs du tableau ne dépendent maintenant que des paramètres a, d et c

1	12	-	a	=	12-a	+	a-2	=	10
2	-	-	-	+	-	-	-	-	-
3	d	+	a-d	=	a	-	2	=	a-2
4	=	=	=	=	=	=	=	=	=
5	12-d	+	d	=	12	-	a	=	12-a
6	+	+	+	+	+	+	+	+	+
7	d+3	+	c-d	=	3+c	-	7+c	=	a-4
8	=	=	=	=	=	=	=	=	=
9	15	+	c	=	15+c	-	7+c	=	8

qu'il reste à situer l'un par rapport à l'autre.

La 1^{re} ligne et la 9^{me} colonne permettent d'écrire $5 \leq a \leq 11$, tous les nombres devant être positifs et au moins égaux à 1.

La case (3-3) donne $d \leq a-1$

La 7^{me} ligne impose $c \geq d+1$ et $c \geq a-6$. Ainsi le choix de d est lié à celui de a, et celui de c à celui de d. Une fois la valeur de a choisie entre les nombres 5 et 11, il suffit de veiller à :

— choisir d'entre les nombres compris entre 1 et a-1,

— choisir c de manière qu'il soit à la fois supérieur ou égal à d+1 d'une part et à a-6 d'autre part.

En conclusion il y a donc une infinité de solutions liées aux contraintes ci-dessus. À titre d'exemples prenons quatre cas, le premier avec (a=8 ; d=2 ; c=7) ce qui correspond à la solution proposée par l'auteur de ce jeu, et le second avec (a=8 ; d=2 ; c=3) ; puis (a=6 ; d=4 ; c=5) et (a=5 ; d=4 ; c=5) : 4 exemples sur une infinité.

Trouvez-les !

(Réponse dans notre prochaine parution)

BONNE SANTÉ

Les bénéfices du vin pour la santé

Plusieurs études le confirment, le vin contient des substances, les flavonoïdes, qui empêchent la formation de caillots dans le sang. C'est le fameux "french paradox" qui ferait que les Français, bien que plus gros mangeurs de graisses que les Américains, ont moins de maladies cardiaques qu'eux. Mais des chercheurs américains sont parvenus à extraire les flavonoïdes qui sont le facteur essentiel de réduction des risques d'affections cardiaques.

On trouve les flavonoïdes dans le vin, la bière, le thé noir ou vert et dans les pommes, les brocolis, le raisin rouge, l'ail et les oignons. Sous forme d'extraits, ils ont été testés sur des animaux et sur l'homme : ils semblent agir comme le vin ou le jus de raisin pour éliminer le mécanisme de coagulation. Selon les chercheurs dirigés par le Professeur John Folts (Wisconsin, États-Unis), l'efficacité des flavonoïdes pourrait même être plus régulière que celle de l'aspirine, utilisée aujourd'hui en prévention.

Claire Viogner

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Foment, susciter ou entretenir un sentiment ou une action néfaste. Ce verbe ne s'écrit pas... FROMENTER avec un R comme deuxième lettre.

La faute est fréquente, car on pense au nom froment avec un R... Et pourtant il n'y a rien de commun entre froment et foment.

On foment un complot et on mange du froment.

AUTOUR D'UN MOT

Abominable.

Ce qui inspire de l'horreur, de la répulsion est abominable. Ainsi, on parlera de crime abominable, monstrueux, affreux, horrible ou atroce. Certains procédés sont abominables, ignobles, infâmes, dégoûtants, répugnants, odieux.

L'abomination c'est l'horreur, l'exécration ; et abominer c'est détester, abhorrer (avec la lettre H en troisième position).

Au sens familier, tout ce qui est très mauvais est abominable, épouvantable, affreux, horrible. Loin de toute abomination, la terre brillerait comme un soleil, si tous les gens qui y vivent ensemble... s'aimaient.

DES MOTS À DEVINER

Un lof (LOF), est-ce :

— le côté du navire frappé par le vent ?

— un local à usage commercial transformé en habitation ?

— une sorte de petite corbeille capitonnée et servant de berceau ?

Réponse : un lof (LOF) est le côté d'un navire frappé par le vent.

Ne pas confondre avec lofi, local transformé en habitation. Quant au petit berceau c'est un Moïse.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe abrégé, du latin brevis (court).

Diminuer la durée, l'étendue d'une chose c'est l'abrégé. On abrège un discours, un texte, on le raccourcit, on l'écorce, on y fait des coupures. Le nom correspondant est l'abrégement.

On trouve certains ouvrages abrégés et cela forme parfois des anthologies, des aide-mémoire, des résumés et comme on dit savamment, des "chrestomathies" : recueil de morceaux choisis, synonyme d'anthologie.

Toute forme abrégée est un aperçu, un résumé, un schéma, un tableau.

Quant à l'écriture abrégée c'est la sténographie ou la sténotypie. Enfin, parmi les abréviations, il existe les monogrammes, les initiales et les sigles.

JEU DE MOTS

Reinette (REINETTE) et rainette (RAINETTE) : deux homonymes. L'un désigne une sorte de pomme, l'autre, une grenouille.

Quelle est la pomme ? Quelle est la grenouille ?

Réponse :

— reinette (REINETTE), c'est la pomme. Pour se souvenir, penser à El... la reine ;

— rainette (RAINETTE), c'est la grenouille.

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Alcool.

Ce nom vient de l'arabe khôl, mot qui désigne de la poudre d'antimoine : le sulfure d'antimoine est un produit naturel qui, finement broyé, constitue le khôl, lequel est utilisé comme fard pour les yeux.

Dans les mots français, la présence de la syllabe "a" : alambic, alcôve, algèbre, etc., désigne souvent l'article al de la langue arabe et indique ainsi l'origine du mot.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Au milieu des années 90, on s'est mis à parler de filovirus : un virus extrêmement fin et long.

Quelques années plus tôt, on avait qualifié d'accro (ACCRO) tous ceux qui dépendaient d'une drogue. Accros sont aussi, tous les passionnés de quelque chose. On trouve ainsi les accros du foot...

Le verbe zapper et le nom zappeur.

Zapper c'est passer constamment d'une chaîne de télévision à l'autre. Et celui qui zappe est un zappeur. Il pratique le zapping. Ces mots sont apparus dans le vocabulaire français au milieu des années 80.

DES MOTS ET DES FAUTES

Fautes fréquentes à éviter :

Contrairement à soierie (SOIERIE), avec un E au milieu du mot, le nom voire n'en prend pas. On écrit VOIRIE. Voirie, en effet, n'est pas issu de voie comme soierie de soie.

Contrairement à hormis (HORMIS), la préposition parmi ne prend pas de S final. PARMI. À ne pas confondre.

AUTOUR D'UN MOT

Le nom allure de aller.

La manière de marcher, de se déplacer c'est l'allure, en parlant d'une personne ou d'un animal.

L'allure peut être légère, dégagée, grave, lourde ou pesante. Aller au pas, aller cahin-caha, clopin-clopant ou encore boiter, traîner la jambe, gambader, sauter, se dandiner et enfin marcher à pas comptés, à petits ou à grands pas, voire à pas de géant !

La vitesse de déplacement c'est aussi l'allure et les expressions ne manquent pas : courir comme un zèbre, piquer un sprint, mener un train d'enfer, ou un train de sénateur (aller lentement).

On peut aussi aller au pas qu'il soit cadencé, accéléré, redoublé ou de gymnastique. Enfin un quadrupède qui se déplace en levant en même les deux jambes du même côté "marche l'amble" tels le chameau et la girafe.

NATION

HISTORICITÉ DE L'ENDETTEMENT AU BÉNIN QUELQUES APPROCHES SOCIOLOGIQUES

La recherche du bien être est une aspiration profonde et constante de l'homme. Il dépense alors des efforts tendant à l'amélioration de son niveau de vie. Mais n'ayant pas une épargne suffisante ou ne sachant pas la gérer, il se voit souvent contraint de s'endetter. Ancienne colonie française, le Bénin a des liens de coopération avec la France et les autres pays du Nord. Leurs hommes, leurs institutions publiques et privées, commerciales et bancaires interviennent sur le marché béninois. C'est dans ce cadre que le phénomène de l'endettement prend de l'importance.

Quelle est l'origine de la dette au Bénin et les raisons qui poussent à l'endettement ? Quels sont la nature, l'évolution et l'impact de l'endettement sur l'économie nationale ?

I. ORIGINE ET RAISON DE L'ENDETTEMENT

1. L'origine de l'endettement au Bénin

Faisant partie de l'A.O.F., le Bénin, Dahomey d'alors, était l'une des régions les moins industrialisées du continent africain au temps colonial. Les activités industrielles étaient donc minimes. Le pays était dominé par l'économie de traite des produits agricoles. Selon la politique de la métropole, les colonies étaient spécialisées conformément à la division internationale du travail définie depuis le 19^e siècle. Le Dahomey était spécialisé dans la monoculture du palmier à huile. Jusqu'à une indépendance, les cultures étaient effectuées dans des conditions assez précaires de petites plantations indigènes avec des techniques artisanales.

Les quelques firmes qui existaient étaient des compagnies françaises et britanniques. Elles n'intervenaient que pour la collecte des produits primaires et ne s'occupaient que de l'import-export : exportation de produits agricoles à bas prix et importation de produits manufacturés, surtout des pacotilles à des prix prohibitifs.

Par ailleurs, il était créé dans les colonies, vers 1898, l'impôt indigène ou de capitation. Comme le souligne Catherine Coquery-Vidrovitch, cet impôt avait pour objectif :
- d'approvisionner les budgets,
- de créer une force de travail régulière en obligeant à en gagner le montant,
- de favoriser de ce fait la monétarisation de l'économie, signe de symbole de la modernisation.

D'après le colonisateur, l'impôt était l'instrument nécessaire à l'exploitation coloniale. La colonisation n'était pas financée par les Français, mais par les colonies elles-mêmes ; elle a plutôt enrichi le trésor public français. Nous pouvons dire que ce fut le point de départ de l'endettement au Bénin. Mal préparés au système colonial et mal organisé, les paysans se voyaient écrasés par le poids de l'impôt. Pourtant leur pouvoir d'achat, comme celui de tous les Dahoméens de l'époque, était beaucoup plus important et élevé que celui du bényinois d'aujourd'hui. Ce n'est donc pas les impôts qui les appauvrirent, mais la mauvaise gestion et le mauvais investissement de leurs revenus. L'amélioration de leur condition de vie se réduisit à l'achat des produits manufacturés et des biens de consommation. Mais ils n'entretenaient rien pour perfectionner leurs moyens de production. En avaient-ils la possibilité ? Les aurait-on laissés faire ? Étaient-ils intellectuellement assez outillés ? Sans avoir des réponses claires et précises à ces questions, nous constatons qu'ils étaient obligés d'emprunter. L'endettement et la monétarisation influençaient progressivement les rapports sociaux. L'usurier se frottait les mains tandis que certains paysans lourdement endettés cédaient leurs terres pour crouper dans l'indigence, voire la misère.

Le problème de dette résultait des structures économiques fragiles, de l'économie de traite, de l'instabilité des recettes d'exploita-

2. Les raisons de l'endettement

Pourquoi les pays du sud s'endettent-ils ? D'après Yves Lacoste¹, 15 caractères définissent le sous-développement qu'on retrouve dans les pays du Tiers monde :

- 1- L'insuffisance alimentaire : parce qu'il y a une déficience de production et d'accroissement de la population.
- 2- La faiblesse de l'agriculture : il existe un potentiel agricole insuffisamment employé en raison du manque de moyens techniques.
- 3- La faiblesse du revenu national moyen et des niveaux de vie : c'est-à-dire qu'il y a plus de la moitié de la population qui vit dans la pauvreté.
- 4- Une industrialisation insuffisante : il existe très peu d'industries modernes.
- 5- Une faible consommation d'énergie mécanique.
- 6- Une situation de subordination économique due à notre appartenance au Tiers monde.
- 7- Un secteur commercial hypertrophié.
- 8- Des structures économiques arriérées.
- 9- Le faible développement des classes moyennes.
- 10- La faiblesse de l'intégration nationale.
- 11- L'importance du sous-emploi.
- 12- La faiblesse du niveau d'instruction.
- 13- La forte natalité.
- 14- Un état sanitaire déficient.
- 15- La prise de conscience pour sortir du sous-développement.

Par ailleurs nous notons l'insuffisance des transferts gratuits et la faiblesse de l'épargne interne. Léon Naka écrit : *"Si l'épargne était suffisante pour financer les investissements nécessaires, l'emprunt deviendrait une fantaisie et inutile"*. Malheureusement le Bénin ne dispose pas d'assez de capitaux. Un approvisionnement extérieur est donc indispensable. Il a suffi de quelques décisions d'investissement pour constituer une partie importante de dette.

Quand les cours des produits bruts baissent sur le marché international ou quand les récoltes sont mauvaises en raison des aléas climatiques, le budget déficitaire oblige la colonie à s'endetter pour faire face aux dépenses de fonctionnement des institutions.

II. NATURE ET ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

1. De la veille de l'indépendance jusqu'à 1972

Sur le plan économique, on note dans l'évolution du Bénin, beaucoup de réalisations dont l'essentiel est financé par le FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social créé en 1946). Devenu FAC (Fonds d'Aide et de Coopération), il répartissait ses crédits, entre autres, sur les secteurs de production, les infrastructures et l'équipement social. Ce processus entraîne le renforcement de l'endettement, la dépendance des jeunes nations vis-à-vis des ex-métropoles.

Avant les indépendances, on aurait pu croire que l'aide de la métropole pour le développement de la colonie était le tremplin de l'endettement. En réalité, l'impôt de capitation, c'est-à-dire pris directement chez les autochtones, a favorisé le développement des colonies. Avec les indépendances, les jeunes dirigeants se sont tous engouffrés dans le piège qui leur était tendu, celui de compter sur l'apport des capitaux étrangers avant de prétendre à un réel développement. Mal préparés et peu avertis, ils engageaient leurs pays dans un gouffre sans fond. Ce fut donc l'élaboration de plans de développement qui prévoyaient des investissements élevés servant plus au prestige qu'à la production interne. Certes, il était conscient de la nécessité de structures et d'infrastructures plus importantes. Mais une vision mégalomane, voulant singer point pour point les ex-métropoles, ne

pouvait mobiliser une épargne interne suffisante. Leur projet d'investissement dépassait largement les capacités productives et financières de leur pays. Le recours à l'emprunt apparut comme la solution miracle.

2. De la révolution de 1972 à 1990

Un mouvement général d'industrialisation s'est produit au cours des années 70. C'est une industrialisation qui consomme plus de capitaux. De plus la mise en place des infrastructures de base s'est développée. Elle ne peut se réaliser que grâce au concours massif de l'emprunt extérieur. Le Bénin a connu une prospérité relative due aux effets bénéfiques du boom pétrolier nigérian, de la montée des coûts de l'uranium nigérian et de la flambée des prix du phosphate togolais ; trois piliers limitrophes, partenaires du Bénin.

Au cours de la même période (1972-1982) le gouvernement a fortement étatisé le secteur moderne. Les principales entreprises du secteur privé sont passées sous le contrôle de l'État et de nombreuses entreprises ont été créées : la société sucrière de Savè, la société des ciments d'Onigbolo, etc. Dans l'agriculture, des secteurs d'exploitation collective ont été développés et des contrôles ont été institués pour la commercialisation des produits.

La mauvaise gestion de la nouvelle politique économique a créé des difficultés financières et économiques insurmontables. En effet les distorsions et déséquilibres qu'elle a engendrés, ajoutés à la fin de la prospérité dans les pays voisins et la détérioration des termes de l'échange, ont été à l'origine d'un retournement de tendance amorcé dès 1983. Les entreprises nationalisées ou nouvellement créées se sont heurtées à plusieurs problèmes. Fonctionnement sans objectifs précis, avec des fonds propres insuffisants, des débouchés limités et des cadres souvent incompetents, le vaste programme d'investissement, loin d'être une base de croissance durable, a généré de véritables « éléphants blancs ».

Le taux de croissance du PIB qui avait été en moyenne de 5% sur la période 1977-1980 est tombé à une moyenne de 3% par an sur la période 1981-1985. Il est devenu stationnaire en 1986-1987, en partie sous l'effet de la dégradation de la conjoncture internationale. Le secteur secondaire a été le plus touché ; sa part dans le PIB est passée de 6% dans la période 1977-1980 à 3% de 1985-1987. Par contre le secteur primaire a été moins atteint ; sa part dans le PIB qui était de 30% est passée à 35%. Sur le plan financier, les conséquences de la politique économique menée ont été aussi fâcheuses. Ses emprunts ayant servi à financer des investissements non productifs, ont contribué à l'écroulement de l'endettement extérieur, évalué à 365 milliards de francs CFA à fin 1989.

Quant à l'endettement intérieur, il s'élevait à fin 1989 plus 70 milliard de francs CFA.

3. Avec le renouveau démocratique

Après l'avènement du renouveau démocratique, il est apparu nécessaire d'opérer un changement dans le domaine de l'endettement. Des séminaires ont été organisés pour réfléchir sur la stratégie de la gestion des ressources publiques. Des problèmes ont été identifiés de même que les apports de solution. La réforme a vu apparaître de nouvelles et importantes mesures notamment après le changement de parité du FCFA en 1994. La fiscalité des entreprises qui était la même, quelle que soit la taille de l'entreprise, a changé.

De même une politique de réduction des charges de l'État a été mise en œuvre. Par exemple la masse salariale a été réduite. Le solde primaire déficitaire est devenu excédentaire. Somme toute, l'assainissement amorcé depuis 1990 a permis une réduction sensible du déficit budgétaire de 55,3 milliards de francs CFA en 1992 à 42,9 milliards de FCFA en 1993. Ce déficit est financé par les ventes d'actifs des sociétés d'États, les alignements

de la dette extérieure, les prêts et les dons provenant des institutions et partenaires étrangers.

Depuis lors, le paiement régulier des salaires est assuré et l'on dégage un surplus budgétaire.

Grâce à l'effort d'assainissement, le gouvernement a réduit sa dette vis à vis des fournisseurs locaux. Plus de 13 milliard d'arriérés salariaux ont été remboursés. Le programme de liquidation des banques d'État en faillite permet le cumul des remboursements aux déposants. Beaucoup d'opérateurs économiques ont vu leurs activités baisser et n'ont plus les moyens d'honorer les engagements qu'ils ont pris. Les arriérés extérieurs ont été apurés par le gouvernement. Cet effort a contribué à soigner l'image du Bénin auprès des créanciers qui ont pris l'engagement, lors de leur réunion du Club de Paris, d'étudier la réduction de sa dette à partir de 1996 si tous les engagements économiques et financiers étaient respectés. Le Bénin est donc perçu comme l'un des pays qui ont le mieux respecté l'application du PAS et ayant réussi la réalisation des grands équilibres macro-économiques à la veille de la dévaluation.

Le Club de Paris a accordé à notre pays un allègement concessionnel de sa dette de 50% des arriérés de 1993.

Le Bénin a entrepris un deuxième et un troisième plan PAS (Programme d'Ajustement Structurel) avec l'aide des institutions de Bretton Wood compte tenu de la persistance de la crise économique, la diminution des ressources financières de l'État et l'accroissement du déficit du solde primaire.

Enfin tous les efforts entrepris pour le recouvrement des taxes ont permis de réduire le déficit budgétaire qui passe de 10% du PIB en 1989 à 4,7% en 1993 et 5,8% en 1994. Dès 1995, ce déficit tourne autour de 5%.

III. L'IMPACT DE L'ENDETTEMENT

1. Le relèvement économique

Dans la poursuite des objectifs de développement, le Bénin a sollicité des concours financiers. De 1961 à 1969, le total des concours financiers publics en provenance des pays développés est passé de 4 488,5 à 6 821,5 milliards de francs CFA. Cette accélération du montant de la dette s'est produite pour compenser les importants déficits et ceux-ci ont triplé entre 1975 et 1976 du fait de la hausse des prix pétroliers et de l'insuffisance des recettes que les pays en développement tiraient de leurs exploitations.

Au cours de la période 1977-1982, l'économie béninoise a connu un taux moyen de croissance en termes réels de 5% du fait de l'essor de ses activités de développement. Il a également bénéficié de l'intense commerce de réexportation avec les pays voisins tels que le Nigéria et le Niger qui ont connu aussi une phase d'expansion due respectivement à l'exportation du pétrole et de l'uranium. Au nombre des atouts qui ont permis le relèvement, signalons, entre autre, que :

- Des mesures correctives ont été amorcées par l'accroissement des recettes, le relèvement du taux de certaines taxes, l'introduction d'un acompte sur les bénéfices industriels et commerciaux, la diminution des dépenses par le gel des recrutements dans la fonction publique et la suspension des effets financiers liés aux avancements et de l'indemnité de résidence.

- Le secteur des banques a connu aussi un programme pour réduire la taille du secteur (Lire la suite à la page 10)

¹ Coquery-Vidrovitch, Catherine : L'Afrique Occidentale au temps des Français, Paris, p.107
² Cité par Naka, Léon : Le recours à l'emprunt extérieur, in Le processus du développement, Paris, 1986
³ Naka, Léon, op. cit.

NATION

LÉGISLATIVES DU 30 MARS 1999 : LA DÉMOCRATIE BÉNINOISE À L'ÉPREUVE DE LA MATURITÉ

(Suite de la première page)

Le nombre des inscrits a augmenté ou diminué par rapport aux élections précédentes de 1991, 1995 et 1996. Ceci nous permettra de mieux appréhender la question de la démotivation des électeurs, leur désaveu à l'endroit de la classe politique béninoise. L'occasion sera ainsi donnée à la CENA de s'assurer que les populations sont réellement sorties pour s'inscrire ou s'il ne s'agit que d'une intoxication savamment orchestrée par des gens de mauvaise foi.

En ce qui concerne les candidatures, 35 partis ou alliances de partis politiques sont en lice. Nous les avons rencontrés le lundi 8 mars dernier pour leur présenter le spécimen du bulletin unique avec l'impression des logos des 35 partis ou alliances. L'occasion était ainsi donnée aux représentants des alliances et partis politiques engagés pour les législatives de mars 1999 de vérifier cette première mouture du bulletin unique, notamment leurs logos. Certains lea-

ders politiques n'ont pas caché leurs sentiments de satisfaction — ce qui nous fait dire que la CENA est sur la bonne voie —. Cependant, il faut souligner que quelques imprécisions restent à corriger pour certains. Mais ce ne sont que des modifications de détail dont nous tiendrons compte pour l'impression définitive du bulletin. L'étape d'impression franchie, la CENA pourra offrir le spécimen du bulletin aux partis et alliances politiques pour faire leur campagne.

Je dois avouer ici que c'est parce que les partis ou alliances politiques n'avaient pas vu le bulletin unique qu'ils en avaient peur. La rencontre du lundi 8 mars dernier a quelque peu dissipé les inquiétudes.

L'autre manche de la question du bulletin unique est le procédé de marquage. Nous avons opté pour le cachet-tampon. Il constitue, à notre avis, le meilleur choix susceptible de faciliter au maximum la tâche aux électeurs. Surtout que l'expérience du bul-

letin unique va être vécue pour la première fois au Bénin.

« La Croix du Bénin » Monsieur le président, quelles sont les dispositions pratiques prises par la CENA pour éviter les flottements observés lors des opérations d'inscription sur les listes électorales?

Me Saïdou AGBANTOU : Nous avons en vue une rencontre avec le ministre des finances qui nous a toujours facilité la tâche au niveau des décaissements. Il s'agira pour nous de lui faire le point sur l'ensemble des dépenses à effectuer et lui demander de nous assurer le déblocage des fonds. Ceci nous permettra d'organiser les élections dans de bonnes conditions, et surtout d'éviter des retards dans l'exécution des tâches.

Notre souci, c'est d'assurer une répartition correcte des matériels de vote, leur mise à disposition à temps et une bonne forma-

tion des membres des bureaux de vote. Il leur faut maîtriser le code électoral, les diverses causes de nullité, les règles relatives aux dépouillements, etc.

Toutefois, la CENA réserve des surprises désagréables à tous ceux qui se sont fait inscrire sur des listes multiples, à ceux qui ont fait inscrire des mineurs sous prétexte qu'ils n'ont pas de carte d'identité. Tous les parquets de nos juridictions seront mobilisés à leur sujet. Ils seront tous détectés. Une fois appréhendés, ils seront condamnés à des peines d'emprisonnement, déchéance de leurs droits civiques et politiques. Mais tout ceci est à l'appréciation du juge.

Notre pari, c'est de faire en sorte que cette CENA réussisse à tout prix sa mission. Car la troisième législature peut être et doit être considérée comme un test de la maturité de notre démocratie au Bénin. En même temps, elle constitue un défi pour la CENA en tant qu'organe autonome chargé de la gestion des élections.



Car, il faut le dire, il y a eu des tentatives de sabotage par ceux-là mêmes qui agitent un épouvantail de fraudes par-ci et par-là dans le vil dessein de démontrer que les CENA ou CENI ne sont pas capables de gérer de façon autonome des élections.

Nous avons donc à nous mobiliser, à l'intérieur de tout le pays, pour faire des prochaines élections la preuve de la réussite de la CENA et de fait, un motif de satisfaction, un motif d'orgueil national.

« La Croix du Bénin » : L'Union européenne estime que le Bénin n'a pas besoin pour les élections de mars 1999 d'observateurs étrangers pour la raison que la presse béninoise est suffisamment mûre pour jouer ce rôle.

Monsieur le président, voudriez-vous nous dire votre avis sur cette appréciation?

Me Saïdou AGBANTOU : L'Union européenne a raison d'affirmer que la presse béninoise peut être considérée comme un contre-pouvoir important et ce depuis la Conférence nationale des forces vives de la Nation de février 1990.

Ainsi, si l'œil de la presse béninoise peut permettre aux populations d'avoir des informations fiables sur le déroulement des événements électoraux, c'est une bonne chose. Et je sais que cette presse en est capable.

Ceci dit, le Bénin reste ouvert à tout observateur, ne serait-ce que pour venir voir notre expérience démocratique.

D'ailleurs, l'Agence de la francophonie a promis de déployer une forte délégation au Bénin pour suivre les élections législatives du 30 mars prochain. Nous n'avons donc rien à cacher.

Ce que je souhaite, c'est que les élections se déroulent dans la paix et la sérénité.

Que par leurs conseils, les Églises, l'islam et autres confessions religieuses travaillent à conscientiser leurs fidèles et à les aider à accomplir leur devoir civique dans la dignité.

Propos recueillis par
Guy Dossou-Yovo

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LA LETTRE ENCYCLIQUE

"FIDES ET RATIO"

SUR LES RAPPORTS ENTRE LA FOI ET LA RAISON

Le 14 septembre 1998, jour de la fête de la Croix glorieuse, le Pape Jean-Paul II a publié son treizième encyclique "FIDES ET RATIO" au moment du vingtième anniversaire de son pontificat.

Cette encyclique est destinée aux évêques qui partagent avec le Pape la "Diaconie" c'est-à-dire le service de la vérité. Une mission que tous les évêques exercent pour le monde entier. Ainsi à travers eux, le Saint-Père s'adresse à tous les chrétiens, à tous les hommes de toute race, langue et culture, chrétiens ou non chrétiens.

Le Souverain Pontife expose dans cette lettre, la manière dont il entend nouer l'alliance entre la foi et la raison. Il conjugue foi et raison. Ainsi, Sa Sainteté veut redonner confiance en la raison. Il affirme que si la foi n'est pas pensée, elle n'est rien tandis que la raison, pour ne pas se dévoyer, a besoin de la foi pour lui ouvrir l'horizon. Les premiers mots de la lettre encyclique le disent fortement : "La foi et la raison sont comme les deux ailes qui permettent à l'esprit humain de s'élever vers la contemplation de la vérité". Cette vérité qui est Jésus, Dieu fait chair, Notre Sauveur. Ainsi selon le Saint-Père "La foi et la raison ne peuvent être séparées sans que l'homme perde la possibilité de se connaître lui-même, de connaître le monde et Dieu de façon adéquate" (n° 16).

L'encyclique du Pape vient à point nommé. En effet, notre siècle traverse une période critique caractérisée par une "crise du sens". Un siècle de soupçon, de sécularisation, du règne de l'hédonisme, avec les impacts des philosophies tronquées sur le chemin de la vérité où la pensée s'émancipe de Dieu et, la foi, des fois, se dispense de penser. Nous sommes donc dans un siècle où se vit le drame de la séparation entre la foi et la raison. Des dégâts sont engendrés. Ainsi des radicalisations les plus influentes sont connues dans l'histoire, on peut citer quelques exemples.

- La pensée philosophique moderne se développe en cherchant de diverses manières à transformer la foi et son contenu.

- Nous avons aussi les formes d'humanismes athées qui philosophiquement structurées qui présentent la foi comme novice et aliénante pour le développement de la pleine rationalité. Elles n'ont pas eu peur de se faire passer pour de nouvelles religions, constituant le fondement de projets qui sur le plan politique et social, ont abouti à des systèmes totalitaires traumatisant pour l'humanité.

- Dans le cadre de la recherche scientifique, on est venu à imposer une mentalité positiviste qui s'est non seulement éloignée de toute référence à la vision chrétienne du

monde, mais qui a aussi et surtout laissé de côté toute référence à une conception métaphysique et morale. En conséquence, certains hommes de sciences, privés de tout repère éthique risquent de ne plus avoir comme centres d'intérêts la personne et l'ensemble de la vie.

- Nous avons aussi le nihilisme qui est la philosophie du néant. Une philosophie qui réussit à fasciner bon nombre de nos contemporains. Ses adeptes font la théorie de la recherche comme fin en soi, sans espérance ni possibilité d'atteindre la vérité. Le nihilisme est à l'origine de la mentalité répandue selon laquelle on ne doit plus prendre l'engagement définitif par ce que tout est fugace et provisoire.

Le Saint-Père poursuit son analyse en nous disant que la foi privée de la raison conduit au sentiment et à l'expérience. Elle tombe dans le grand danger d'être réduite à un mythe ou à une superstition. De la même manière, une raison qui n'a plus une foi adulte en face d'elle n'est pas incitée à s'intéresser à la nouveauté et à la radicalité de l'être (cf n° 46-48).

Par cette lettre encyclique, Jean-Paul II lance à tout être humain un véritable appel à retrouver le chemin de la certitude. C'est donc un ardent plaidoyer pour la nécessaire conciliation entre la foi et l'intelligence. L'essentiel réside dans l'utilisation totale et convenable du concept raison. Une raison qui doit être purifiée et droite capable de montrer jusqu'aux degrés les plus élevés de la réflexion, en donnant un fondement solide à la perception de l'être, du transcendant et de l'absolu. L'harmonie fondamentale de la connaissance philosophique et de la connaissance de la foi est confirmée. La foi demande que son objet soit compris à l'aide de la raison ; et la raison, au sommet de sa recherche, admet comme nécessaire ce que présente la foi. Et sur ce long chemin de la foi et de la raison, saint Thomas d'Aquin a le grand mérite de mettre en premier plan l'harmonie qui existe entre la raison et la foi. La lumière de la raison et celle de la foi viennent toutes deux de Dieu. C'est pourquoi elle ne peuvent se contredire. La foi ne craint donc pas la raison, mais elle la recherche et elle s'y fie. Ainsi, la foi suppose et perfectionne la raison quoiqu'elles soient distinctes en ce sens que la foi donne son assentiment à la vérité divine (n° 43).

Nous avons affaire à la présence de deux formes de sagesse : la sagesse philosophique qui se fonde sur la capacité de l'intellect à rechercher la vérité à l'intérieur des limites qui lui sont connatnelles et la sagesse théologique qui se fonde sur la Révélation et qui examine le contenu de la foi atteignant le mystère même de Dieu. (n° 44).

La pensée du Saint-Père se développe autour des 7 chapitres subdivisés en 108 numéros.

* 1. La révélation de la sagesse de Dieu (n° 7-15)

Le Pape développe ici deux idées principales :

- Jésus révèle le Père (n° 7-12)
- La raison devant le mystère (n° 13-15)

Le Saint-Père rappelle qu'il "existe deux ordres de connaissances distinctes" (Vat. 1,9) et, se garde de les mettre sur un pied d'égalité. Il rappelle que le mystère de l'existence personnelle reste une énigme insoluble. Mais où l'homme pourrait-il chercher la réponse à des questions dramatiques comme celles de la souffrance, de l'innocent et de la mort, sinon dans la lumière qui vient du mystère de la passion, de la mort et de la résurrection du Christ ? (n° 12).

La révélation chrétienne est donc pour la raison la "vraie étoile" sur laquelle s'oriente l'homme. (n° 15)

* 2. Credo ut intellegam (n° 16-23)

Deux subdivisions se retrouvent dans ce chapitre :

- "La sagesse sait et comprend tout" (Sg 9, 11) ; (n° 16-20).
- "Acquiers la sagesse, acquiers l'intelligence" (Pr. 4, 5) ; (n° 21-23).

Entre la foi et la raison, il ne peut exister aucune compétitivité : l'une s'intègre à l'autre, et chacune a son propre champ d'action (n° 17). Ainsi, même si la raison se heurte à "l'écueil" de la Croix, elle n'est pas réduite au silence pour autant. "La raison ne peut pas vider le mystère d'amour que la Croix représente, tandis que la Croix peut donner à la raison la réponse ultime qu'elle cherche" (n° 23). Ceci se justifie par le fait que, la foi "affine le regard intérieur" (n° 16), et "valorise la raison" (n° 20). En effet, l'homme atteint la vérité par la raison, parce que, éclairé par la foi.

* 3. Intellego ut credam (n° 24-35)

Dans ce chapitre, le Pape nous exhorte à avancer dans la recherche de la vérité (n° 24-27) et, à y découvrir les différents visages de la vérité de l'homme (n° 28-35).

Tous les hommes aspirent à la connaissance (n° 23) et l'objet de cette aspiration est la vérité. Le chemin qui y conduit n'est pas sans peine. La foi chrétienne vient en aide à l'homme en lui donnant la possibilité concrète de voir aboutir cette recherche (n° 33).

* 4. Les rapports entre la foi et la raison (n° 36-48)

"La raison, privée de l'apport de la Révélation, a pris des sentiers latéraux qui risquent de lui faire perdre de vue son but final. La foi, privée de la raison, a mis l'accent sur le sentiment et l'expérience, en courant le risque de ne plus être une proposition universelle" nous dit le Saint-Père (n° 48). Il nous rappelle l'apport très considérable de saint Thomas d'Aquin sur les rapports entre la foi et la raison. Il ne manque pas de faire des finesse conséquences dues à leur rupture.

* 5. Les interventions du Magistère (n° 49-63)

Dans cette partie, le Pape justifie l'intrusion de l'Eglise dans le champ de la philosophie. En ce sens que "l'étoilement dû à une estime moindre, non seulement de la philosophie scolastique, mais plus généralement de l'étude de la philosophie" (n° 61) n'est pas sans impact sur la foi. C'est pourquoi le Magistère s'autorise à intervenir, pour redresser les erreurs, aider au discernement, stimuler la recherche.

* 6. Interaction entre la théologie et la philosophie (n° 64-79)

Le Souverain pontife fait valoir l'écoute de la parole et l'intelligence de la foi. Il urge de les concilier et de veiller à leur articulation (n° 65). Ce sont, certes, deux principes distincts et autonomes, mais ils entretiennent un lien capital. Ainsi, tandis que la théologie se doit de garder le lien avec la recherche humaine, la philosophie ne peut que "s'enrichir" de sa "circulaire avec la parole de Dieu".

* 7. Exigences et tâches actuelles (n° 80-90)

Les exigences s'imposent aux deux principes de la raison et de la foi. Ainsi la philosophie doit "transcender les données empiriques pour parvenir à quelque chose d'absolu, de fondateur" (n° 83) et, la théologie doit se forcer de manifester la vérité universelle (n° 94).

Le Saint-Père n'oublie pas de remercier les théologiens pour leur service ecclésial. Il réitère sa confiance aux philosophes, aux formateurs, aux scientifiques, et aux catholiques, tout en les exhortant à se laisser guider par "l'unique autorité de la vérité".

L'appel du Saint-Père s'adresse à tous les hommes de toutes races, cultures et langues, chrétiens ou non. Il exhorte chacun à rechercher la sagesse qui conjugue la foi et l'intelligence.

Nicaise Mongadi

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

PÉLERINAGE MARIAL INTER-DIOCÉSAIN 1999 AU PIEDS DE NOTRE-DAME DE LA PAIX DE BEMBÉREKÈ

«Sainte Marie, Mère de Dieu
Priez pour nous, pauvres pécheurs,
maintenant et à l'heure de notre mort...»
Amen —»

C'est au rythme de cette prière à la Vierge Marie que des milliers de fidèles catholiques se sont dirigés vers la ville de Bembérékè aux pieds de Notre-Dame de la Paix, le dimanche 24 janvier 1999.

Mille, deux mille, trois mille, seule Marie, les bras ouverts a pu dénombrer, approuver les pas de ce grand nombre de pèlerins étalés sur de vastes espaces, noirs de cheveux humains. Cette foule immense venue de nos diocèses borgouais à savoir: l'archidiocèse de Parakou et le diocèse de Kandi, était composée de curieux, riches, pauvres, autorités politico-administratives et locales, religieux, religieuses, laïcs et fidèles.

MARIE, FILLE PRIVILÉGIÉE DU PÈRE

C'était là le thème de ce 17ème pèlerinage inter-diocésain inscrit dans la perspective du Jubilé de l'an 2000. En fils et filles d'un même Père, les fidèles pèlerins ont présenté leur vie et leur pays en offrande pour la gloire dont le Tout-Puissant a revêtu la Vierge Marie, Mère de Dieu.

Parfaite organisation ! Favorable occasion de prières et d'adoration ! Précieux moment de rencontre et d'échange ! Bref, c'est le moins que l'on puisse attribuer face à ces instants passés aux pieds de Notre-Dame de la Paix de Bembérékè.

En prélude à la grand'messe dominicale, le sanctuaire de Bembérékè a abrité le samedi

23 janvier une grande nuit de prière spirituellement conduite par la maîtrise des groupes de prières de l'aumônerie des œuvres de l'archidiocèse de Parakou. Cette nuit de prières, de chants et de louanges a connu la participation active des jeunes catholiques borgouais.

GRAND'MESSE DOMINICALE

10 h 00 mn, sous les cadences bariba, une géante procession, drainée sur 200 mètres environ, a donné le top à la grande célébration eucharistique placée sous le signe de la Vierge Marie. Cette procession a conduit les pas cadencés d'une cinquantaine de prières toutes congrégations confondues, couronnés de LL, EE, NN, SS, Marcel Agboton, évêque de Kandi, Antoine Ganyé, évêque de Dassa-Zoumè et Nestor Assogba, archevêque de l'archidiocèse de Parakou.

Il était revenu à l'invité du jour, Mgr. Antoine Ganyé de présider l'Eucharistie. Simple, belle, priante et très riche en couleurs, cette célébration a été le lieu de l'explosion des valeurs précieuses et culturelles du peuple borgouais. Avec l'animation des chorales bariba, lokpa, ditamari, mokolé, peulh, djerna de Malanville, fulfulbe, dassa, fon, goun, mina, yoruba, c'était une véritable rencontre des cultures dans le Christ.

Dès les premiers moments de son homélie, Mgr. Antoine Ganyé a aspergé la foule des pèlerins de ses sincères et fraternels remerciements avant de revenir sur le thème du jour : «Marie, fille privilégiée du Père». Oui, a clamé l'évêque de Dassa-Zoumè, Marie est la fille privilégiée du Père. Une femme a dérobé, c'était Eve ! Une femme a obéi, c'est

Marie ! Marie est la femme digne de Dieu. C'est par Marie que Dieu s'est manifesté à la face du monde. Par ses multiples vertus, Marie a accepté la volonté de Dieu. L'évêque de Dassa-Zoumè a fait comprendre que Marie est véritablement une fille profondément croyante, vêtue de la miséricorde divine, très attachée à la volonté de Dieu. Toute l'humanité devra se tourner vers Marie pour avoir les grâces divines. Comme pour répondre à ceux qui s'interrogent sur la place de Marie dans la vie de l'Église catholique, Mgr. Antoine Ganyé pour nous a en ces termes : «Chrétiens mes frères, nous avons un devoir de vénération envers Marie. Car elle est celle que le Père a choisie pour nous envoyer son Fils Jésus (...). Si Marie est digne de Dieu, elle est digne de nos louanges. Si elle est jugée capable d'être Mère de Dieu, il est de notre intérêt de nous ressourcer en elle. Nous avons un devoir de reconnaissance et de prière envers Marie pour qu'elle intercède pour nous en tant que notre avocate. Comment aimer Jésus et rejeter Marie, sa Mère ?».

C'est par cette interrogation que l'évêque de Dassa-Zoumè a exhorté les fidèles à une conversion de vie en faisant acte d'abandon total à Marie.

Pour finir, il a demandé à Marie de prendre tous les pèlerins sous sa protection, de présenter notre pays, le Bénin, à son Fils Jésus. Qu'il éloigne de nous le vol, la corruption, la concussion, les rancunes, la division, les clivages ethniques, la guerre pour la plus grande gloire de Dieu.

L'HEURE DES ÉCHANGES

D'une même voix, après l'homélie, la prière des fidèles avait pour base, l'Église

universelle, les jeunes, les vocations, le Jubilé de l'an 2000, les familles, les malades et le respect des droits de l'homme, surtout ceux des enfants et des infirmes.

En action de grâce, comme pour remercier le Seigneur, les fidèles pèlerins ont présenté en offrande aux pieds de la Vierge Marie les produits de leurs mains tels que l'igname, la patate, le mil, le maïs, l'arachide et un géant béliar. Ce dernier béliar de reconnaissance et d'action de grâce pour les merveilles que le Seigneur a accomplies pour l'Église de Kandi et de Parakou en appelant respectivement les abbés Augustino Mensah (Kandi, le 19 décembre 1998) et Damien Mekpo (Parakou, le 26 décembre 1998) au sacrodoce ministériel du Christ.

Il était 12 h 25 mn. La messe finie, commençaient les agapes. Sous des arbres, des tentes, assis sur des chaises, des briques, des pagnes, ou à même le sol, les participants participèrent au partage des repas. On mangeait, on se réjouissait. Pour d'autres, c'est encore le moment de rencontrer le Seigneur à travers l'oraison personnelle. Cette ambiance de gaieté sera interrompue à 14 h 30 pour l'adoration du Saint Sacrement suivie de la bénédiction finale.

Visiblement fatigués mais spirituellement revigorés, les pèlerins ne se sont pas empêchés de retourner chez eux dans la joie d'avoir vécu des instants de prière et d'amitié avec Marie, Mère de Dieu, fille privilégiée du Père et protectrice des affligés. «Sainte Marie, priez pour nous !»

Rendez-vous pour janvier 2000.

Brice C. Ouinsou

«Laissez venir à moi les petits enfants...» (Mc 10, 14). Son Excellence Monseigneur Paul Vieira a fait sienne cette parole du Seigneur en invitant autour de lui tous les enfants du diocèse, les 1.2 et 3 janvier 1999 pour les journées de l'Enfance missionnaire avec pour thème général «Ensemble avec les enfants du monde soyons filles et fils du même Père».

Il était exactement 14 h 45 lorsque la première vague des enfants fit son entrée dans l'enceinte de la cathédrale de Djougou et fut accueillie par le Père Roch Zinsou, la révérende sœur Chantal Boua et le responsable Raoul Aboua.

Étant encore dans l'euphorie de fêtes de fin d'année et du nouvel an, on peut lire sur tous les visages une joie mêlée de satisfaction de se retrouver ensemble sous la houlette de leur Pasteur. Ainsi donc de manière ininterrompue ils entonnaient des morceaux choisis pour la circonstance.

Le nombre (55) des enfants est allé grandissant les heures qui ont suivi. Mais malgré leur grand nombre — qui avoisinait neuf cents — on pouvait distinguer les différentes paroisses par leurs banderoles représentant les cinq continents. Ainsi la paroisse de Djougou aux banderoles blanches pouvait se distinguer de Badjoudé aux banderoles jaunes, de Partago aux banderoles violettes, de Copargo aux banderoles bleues, de Bassila aux banderoles rouges et enfin de Kollombé et Gaounga aux banderoles vertes.

L'Évêque, dans son grand amour pour les jeunes et surtout pour les enfants, était venu aux environs de 17 h 45 souhaiter la bienvenue aux enfants qui ont accepté quitter père et mère en ce jour du 1er janvier. Il fut accueilli par un tonnerre d'applaudissements et des chants.

JOURNÉE DE L'ENFANCE MISSIONNAIRE
DANS LE DIOCÈSE DE DJOUGOU :
L'ÉVANGÉLISATION EST AUSSI
UNE AFFAIRE DES ENFANTS

Dans l'impossibilité de parler à tous à la fois — à cause du grand nombre — Mgr. Paul Vieira passa en revue toutes les paroisses. On pouvait sentir en cet homme une joie fouguse et surtout une vigueur semblables à celles de ses hôtes. Il ne pouvait se distinguer dans cette ribambelle que par sa soutane épiscopale et son pendentif. Cette journée toute mouvementée du 1er janvier fut achevée par un grand concert des enfants de la chorale saint Kistito de Djougou sous la direction de deux séminaristes du séminaire Notre-Dame de Fatima de Parakou et de Raoul Aboua. Il y eut un soir, il y eut un matin, ce fut le premier jour : «Dieu est notre Père, nous sommes ses fils, notre vie veut en témoigner». Tel fut le thème de la causerie relançant les activités du deuxième jour. Tous les enfants réunis cette fois-ci par air linguistique se sont imprégnés du message du Père du diocèse.

Tout au début Mgr. Paul Vieira, dans son message remerciait les enfants d'avoir répondu à son appel et plus loin défini le but de ces journées en ces termes : «Nous ne venons pas ici seulement pour jouer. Nous venons ici pour prier, pour apprendre afin de savoir ce que Jésus veut de ses amis et apprendre à être ses témoins auprès des autres enfants de nos familles, villages, de notre pays et du monde

entier. Le fruit de ce rassemblement sera toujours de manifester à nos yeux que nous sommes une seule et même famille».

Dans le message adressé aux enfants, Mgr. Vieira développera trois sous-thèmes assortis de résolutions à savoir :

- connaître Dieu notre Père
- vivre avec le Père
- être témoin du Dieu Père.

Dans l'après-midi, toutes les délégations se sont rendues loin de la ville. De là elles prirent la direction de la cathédrale en chantant des chants de louange, d'action de grâce. Il convient de noter ici que sur leur passage curieux et avides de spectacle, jeunes et vieux, femmes et enfants cessaient toute activité pour contempler la longue file des enfants catholiques, bravant la poussière et la chaleur torride du septentrion, témoigner du Christ, l'Emmanuel, le Prince de la paix, le Chemin, la Vérité et la Vie.

Malgré les multiples activités de la journée, les enfants encore résistants ont présenté sketches et ballets. À cette veillée récréative — qui était sous le haut patronage de S.E. Mgr. Paul Vieira — on peut noter la présence du révérend père Dorothée Hamadou, aumônier national chargé de l'OPM.

Il y eut un soir, il y eut un matin ce fut le deuxième jour.

Épiphanie du Christ... et ce fut le dernier jour.

Présidée par S. E. Mgr. Paul Vieira entouré de nombreux prêtres, la messe était le clou de ces journées et le moment plus que jamais opportun de rendre grâce et d'inviter les enfants à porter l'espérance, la joie, l'amour et à demeurer lumière du Christ.

Dans son homélie, Mgr. Paul Vieira exhorta les enfants d'abord à témoigner du respect dans ce monde. Ensuite à témoigner de la bonté de Dieu et de son pardon. «Notre monde va mal parce qu'il ne pardonne pas» insista l'Évêque. De même l'importance du partage, de la prière a été fortement soulignée.

La marque distinctive de cette dernière journée a été la remise de cierges allumés à tous les enfants à la post-communion pour témoigner de la lumière du Christ et ceux-ci de chanter à pleine voix «En enfance missionnaire, soyons lumière, lumière qui éclaire...»

Souhaitons que le témoignage d'unité dont l'impact socio-anthropologique n'est plus à démontrer fasse tache d'huile. C'est-à-dire entraîne l'éclosion des conversions que nous appelons de tous nos vœux pour la ville de Djougou et ses localités qui semblent pour le moment être des terres de prédications pour l'Islam.

De tous les enfants du monde !
Soyons amis.

En enfance missionnaire ! Prions ! Partageons ! Annonçons Jésus !

Patrick Bio Ulrich

Sœur Félicité Amélie Dagba, SSA

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

ÉTATS-UNIS : APRÈS LE "MONICAGATE" LES PROCHAINES BATAILLES DE BILL CLINTON

Aux États-Unis, le Président Bill Clinton a échappé à la destitution. Mettant un point final à un scandale d'un peu plus d'un an et après cinq semaines de procès, le Sénat américain a majoritairement acquitté Bill Clinton de parjure et d'entrave à la justice, les deux chefs d'accusation dans l'affaire Lewinsky. Le Président américain va désormais pouvoir pleinement se consacrer à la préparation de la présidentielle de l'an 2 000 et aider les démocrates à prendre la majorité au Congrès.

Pendant que la marmite washingtonienne continuait à s'autoincriminer à grand renfort de «scandales» douteux portés par CNN et de rumeurs incontrôlables, le reste du pays s'enfonçait dans la béatitude d'une croissance de huit ans. Plus les mois passaient, plus l'Américain moyen se désintéressait d'un «procès» aux rebondissements de plus en plus poussés. De semaines en semaines, l'Amérique profonde maintenait son soutien à un Président sous la houlette duquel elle répétait à l'envie «We never had it so good» (nous n'avons jamais aussi bien vécu), affirmait que la vie privée de Bill Clinton ne concernait que lui... et Hillary.

Qu'est-ce qui a bien pu pousser la droite républicaine à cette conduite que certains annoncent déjà comme suicidaire pour les élections législatives et présidentielles de 2000 ?

LA NOUVELLE GUERRE DE SÉCESSION

C'est que cette mouvance, fortement représentée au Congrès depuis 1994, incarne une certaine Amérique qui ne s'est jamais vraiment remise de la révolution culturelle des années 60-70, celle-même qu'incarne

Bill Clinton. La droite républicaine, étroitement alliée à la coalition chrétienne, paraît avoir tenté de prendre sa revanche, non seulement sur le scandale du Watergate qui pousse Richard Nixon à la démission, mais même sur la guerre de sécession. Au nord, l'Amérique des «Sixties», moderne, dynamique, tolérante, ouverte au monde extérieur. Au sud, celle d'«Autant en emporte le vent», raciste sans honte et décidée à défendre la supériorité blanche et ses vertus victorienne au nom de Dieu et de la famille. Une droite américaine dont les couleurs étaient portées depuis 1994 à la Chambre des représentants par de jeunes élus persuadés qu'en politique, plus on fait fort, mieux les idées passent. Ni la réélection confortable de Bill Clinton en 1996, ni une cuisante défaite aux élections partielles de novembre 1998, suivie de la démission de son leader, Newt Gingrich, n'a ralenti son zèle.

Les deux Amériques se sont retrouvées

face à face lors des interrogations de Monica Lewinsky par les procureurs républicains : la tranquille «sœur aînée» nuancée d'agacement, voire d'ironie de la jeune Californienne, ont désarçonné les «managers» — treize hommes blancs — qui affrontaient pour la première fois celle qui le scandale était arrivé. «Cette histoire ne vous regarde pas», a répondu froidement la jeune femme à un «manager» trop curieux. Et à un autre :

«Ce que j'ai à vous dire risque de froisser votre jolie chemise blanche !». Décidément, Monica Lewinsky n'était pas l'oisie blanche victime d'un audacieux séducteur que les ennemis de Bill Clinton avaient dépeinte.

TERRORISME MORAL

Déjà en campagne pour l'an 2000, les démocrates vont peindre les républicains comme «le parti de la destitution», tandis que leurs adversaires assureront qu'ils ont fait de leur mieux pour punir le pécheur qui occupe indûment la Maison Blanche. Le parti de l'éléphant trouvera des oreilles complaisantes, car, même les Américains les plus décidés à défendre le Président n'ont jamais manqué de souligner sa «faiblesse», son manque de sens «éthique», l'odieuse façon dont il avait «soûlé» sa haute fonction. Comme si le terrorisme moral de la droite républicaine avait coupé les ailes aux analystes les plus rassurés.

C'est sans doute la raison pour laquelle, malgré les «ouï-dites» de plus en plus flatteurs pour Bill Clinton, personne n'est vraiment descendu dans la rue pour le défendre contre la fureur du Congrès. Il y a eu quelques rassemblements à l'Université de New York le 26 janvier, mais pas de manifestation de masse.

Le plus grave de cette folle histoire, c'est que pendant que

le Congrès se passionnait pour le «Monicagate», il ne s'occupait pas des affaires plus importantes, par exemple ce qui se passe en Irak. C'est un fait que le pays se moque totalement de ce que le pays de Saddam Hussein serve de terrain d'exercice pour de nouvelles armes aussi sophistiquées qu'imprévisibles dont des civils font les frais. Tandis que le lobby militaire-industriel se frotte les mains devant la plus importante augmentation du budget de la Défense décidée par le Président depuis la chute du mur de Berlin.

Faut-il y voir un changement de la politique étrangère de Bill Clinton qui s'est voulu un homme de paix, ou un effet d'annonce à l'adresse des va-t-en-en guerre du Congrès ? Mais ces nouveaux bruits de bottes combleraient d'aise les nombreux traîneurs de sabre qui s'agitent en coulisse. Comme l'Heritage Foundation, le plus puissant lobby conservateur qui, en janvier 1998 au moment où éclatait l'affaire Lewinsky, réclamait à corps et à cris qu'on en finisse enfin avec Saddam Hussein. La fondation, qui avait longtemps agité le spectre du «péril rouge», dénonce désormais de nouveaux et effrayants dangers : outre l'Irak, l'Iran, la Corée du nord, la Chine en pleine expansion, la Russie dans le chaos, une conspiration de terroristes de tout poil prêts à faire fondre sur les États-Unis une pluie de virus et de bombinettes nucléaires.

Ivres de leur puissance économique et militaire, les États-Unis s'apprennent-ils à devenir une nation aux institutions incertaines, tandis que leurs citoyens, béats de prospérité, se moquent de ce qui se passe au-delà de leurs frontières ? Avec une présidence forte, et un Congrès revenu à la raison, les États-Unis pourront peut-être, dans la sérénité retrouvée, faire face à leurs considérables responsabilités internationales. Qui ne le souhaiterait ?

Nicole Bernheim



(Suite de la première page)

mondial à l'occasion du 50ème anniversaire des Conventions de Genève. De novembre 1998 à août 1999, il s'agit de recueillir dans une quinzaine de pays, y compris africains, les opinions de milliers de personnes qui ont été directement affectées par un conflit armé — réfugiés, prisonniers de guerre, proches de personnes disparues, soldats, blessés de guerre, etc. —. Celles-ci seront invitées à donner leur avis sur les limites à la guerre fixées par le droit international, ainsi que sur les moyens de faire respecter davantage les Conventions de Genève et d'autres traités de droit humanitaire. Leurs opinions seront publiées avec les résultats d'un sondage qui sera réalisé parallèlement dans des pays où règne la paix dans la presse et sur un site web interactif. Le projet, intitulé «les voix de la guerre», marquera le 50ème anniversaire des Conventions de Genève, le 12 août 1999.

HALTÈ À LA PROLIFÉRATION DES ARMES

Le CICR a aussi décidé de partir en guerre contre la prolifération des armes légères, qui attisent les conflits, surtout dans les pays pauvres, et pour renforcer la protection civile. «Le pourcentage excessivement élevé de morts et de blessés civils dans les conflits récents n'apparaît plus uniquement comme une retombée inévitable de ces conflits. Il est, au contraire, de plus en plus souvent considéré comme le résultat d'un contrôle

LE CICR PART EN GUERRE CONTRE LA GUERRE

insuffisant, voire inexistant, des transferts d'armes, tant sur le plan international que sur le plan national», soulignent des experts du CICR.

Ils estiment que le fait de pouvoir facilement se procurer des armes et des munitions accroît les tensions, multiplie le nombre de victimes civiles, prolonge la durée des conflits et, une fois la guerre finie, rend la réconciliation et la reconstruction bien plus difficiles. «La disponibilité incontrôlée des armes (en particulier des armes légères) et leur emploi fréquent en violation des normes humanitaires les plus fondamentales constituent un défi direct pour le CICR, à qui incombe le double mandat d'assister les victimes de conflits et de promouvoir le respect du droit international humanitaire», affirment ces experts.

En fait, des armes qui, par le passé, étaient essentiellement accessibles aux forces armées organisées, sont aujourd'hui dans les mains de toutes sortes de groupes paramilitaires ou d'individus impliqués dans des situations de conflit et d'après-conflit.

Certaines de ces armes (tels que les fusils automatiques qui peuvent tirer des centaines de coups à la minute, les grenades lancées par des roquettes, les mortiers et les mines terrestres) ont un pouvoir destructeur considérable», déclare le CICR.

Selon lui, les souffrances des civils touchés par un conflit sont encore aggravées lorsque les organisations humanitaires n'ont pas accès aux victimes, en raison d'attaques directes, du minage des voies de communication ou de la menace de violence armée. Dans beaucoup de conflits récents, certaines régions spécifiques — parfois même des pays entiers — ont été déclarées «zones interdites» pour le personnel humanitaire, soit à la suite d'attaques, soit en raison de menaces proférées contre eux. La Sierra Leone a, par exemple, expulsé à la mi-janvier les derniers délégués du CICR encore présents, les accusant d'avoir utilisé leurs propres moyens de transmission en faveur de la rébellion, ce que le Comité a catégoriquement nié, rappelant qu'en sa qualité d'«intermédiaire neutre», il établit des contacts avec les différentes parties au conflit.

Le CICR s'est prononcé pour l'adoption de «codes de conduite» en matière de transfert d'armes, estimant que la campagne mondiale pour l'interdiction des mines terrestres antipersonnelles ne pourrait malheureusement pas servir de modèle. Mais le prix à payer pour «moraliser» les ventes d'armes est très élevé. L'Union européenne a intégré une référence au respect du droit international humanitaire dans le code de conduite sur les transferts d'armes qu'elle a adopté en mai 1998. De son côté, le Congrès des États-Unis s'est penché sur un code relatif aux exportations américaines se référant aux droits de l'Homme, mais pas encore au droit international humanitaire.

Le CICR doute que de telles mesures soient vraiment efficaces si les moyens ne sont pas suffisants. «Même lorsque les gouvernements souhaitent limiter l'afflux d'armements sur leur territoire, des ressources considérables et une coopération à l'échelon régional sont indispensables», dit-il. Il juge par exemple que le succès du moratoire national proclamé sur la fabrication, l'importation et l'exportation d'armes par le gouvernement malien, et élargi à l'ensemble des pays de la CEDEAO depuis le dernier sommet de cette organisation, exigera un investissement important en termes de police et de contrôle douanier car une telle mobilisation dépasse de loin la capacité d'un gouvernement et ne pourra se faire sans aide extérieure.

Marie Joannidis

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

NIGERIA : LE PARI ÉCONOMIQUE

Le Nigeria se prépare à relever un double défi : le retour à la démocratie avec l'élection présidentielle du 27 février dernier qui a consacré la victoire de l'ancien président, Général à la retraite, Olusegun Obasanjo et l'assainissement d'une économie en crise profonde, pratiquement mise au ban de la communauté financière internationale pendant de longues années de dictature militaire. D'ores et déjà, des rendez-vous ont été pris avec les institutions financières internationales.

Le Général Abdulsalam Abubakar, le leader militaire qui prépare depuis la mi-1998 le retrait de l'armée dans ses campements, a déjà lancé le pari économique, portant à la fois sur le front intérieur et sur les relations internationales de ce pays riche en pétrole. Le nouveau gouvernement civil qui sera installé le 29 mai prochain devra prendre le relais.

Sa tâche ne sera pas facile : la moitié du produit intérieur brut (PIB) provient du secteur pétrolier qui assure 95 % des revenus extérieurs du Nigeria, et la chute de près de 50 % du prix du brut depuis début 1998 a sévèrement réduit les ressources du pays.

Avec un PIB par habitant de quelque mille dollars, soit près de 600 mille F CFA par an à la fin des années 1970, le Nigeria paraissait lancé sur une trajectoire prometteuse. Mais l'évolution du marché pétrolier mondial depuis cette époque, les crises

politiques à répétition, une gestion défaillante des affaires publiques, une corruption omniprésente et l'inefficacité d'un grand secteur public, ont réduit de manière dramatique le gâteau à partager par les 114 millions de Nigériens.

Le Nigeria, membre de l'organisation des pays exportateurs du pétrole (Opep) et le plus grand producteur du brut de l'Afrique subsaharienne, est à présent parmi les 20 pays les plus pauvres de la planète, avec un PIB par habitant de 240 dollars environ 144 mille F CFA en 1996, selon les calculs de la Banque mondiale. Celle-ci estime qu'une récente amélioration de la gestion de l'économie et des relations avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux devrait se traduire par une aide extérieure accrue.

RÉFORMES BIEN ACCUEILLIES

En effet, les institutions financières, dont le Fonds monétaire international

(FMI), et les principaux pays donneurs d'aide ont bien accueilli les réformes déjà entreprises par le Général Abubakar, ainsi que le budget 1999 présenté au début de l'année par son ministre des Finances, Ishmaila Usman, que les experts internationaux considèrent comme «réalistes».

Le budget 1998 tablait sur des revenus pétroliers basés sur un prix moyen de 17 dollars soit 10.200 F CFA par baril. Ishmaila Usman, prônant une «prudence extrême» dans les estimations des revenus pétroliers pour 1999, a fondé le nouveau budget sur un prix de vente de 9 dollars environ 5.400 F CFA par baril, et a prévu un «trou» du financement extérieur de l'ordre d'un milliard à 1,5 milliard de dollars soit près de 900 milliards de F CFA.

Le budget prévoit des mesures de stabilisation économique et monétaire, et des efforts pour maintenir l'inflation à moins de 10 %, ainsi qu'une croissance du PIB d'au moins 3 %, un peu plus élevée qu'en 1998. Davantage d'efforts sont prévus pour lutter contre la pauvreté, et pour réduire le chômage.

Le ministre a notamment souligné la nécessité d'accélérer la privatisation des entreprises publiques et a promis «une amélioration de la sécurité intérieure afin

de créer un environnement sûr pour les activités économiques et sociales».

Le programme économique présenté au FMI, qui devrait formellement l'accepter, pourrait servir de prélude à une reprise prochaine des concours du fonds au Nigeria après un «froid» qui dure depuis dix ans.

Selon les sources proches du FMI, ce pays pourrait en effet obtenir un prêt d'ajustement structurel — via la facilité FASR — pour un montant de l'ordre d'un milliard de dollars soit environ 600 milliards de F CFA. À condition, évidemment, que la nouvelle administration civile reprenne le programme du Général Abubakar, du moins dans ces grandes lignes.

RÔLE RÉGIONAL

Ishmaila Usman espère qu'un accord avec le FMI pourrait ouvrir la porte à un réajustement de la dette du Nigeria auprès des créanciers publics au sein du «Club de Paris», suivi par la reprise de l'aide de la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux.

En fait, la Banque prévoit déjà la convocation d'une réunion informelle des institutions et des donateurs courant mars, et des consultations pourraient commencer parallèlement sur un réaménagement de la dette extérieure nigérienne, estimée à environ 31 milliards de dollars soit près de 18 600 milliards de F CFA dont quelque 20 milliards, environ 12 000 milliards de F CFA dus aux créanciers du «Club de Paris».

Encouragés par la transition vers un régime démocratique nigérien, des hauts fonctionnaires et des ministres européens, comme Gordon Brown, le chancelier de l'échiquier britannique, ont souligné que «L'Occident doit jouer son rôle pour en faire un succès». Pour aider le nouveau gouvernement d'Abuja à trouver ses marques, les bailleurs de fonds se prépareraient ainsi à couvrir le «trou» extérieur de 1,5 milliard de dollars soit près de 900 milliards de F CFA.

Les motivations existent : le Nigeria est le «géant» africain, avec la plus grande population et joue un rôle important sur le plan régional, notamment en assumant la responsabilité de l'Ecomog qui cherche à rétablir la paix en Sierra Leone. Le Nigeria est conscient de l'importance de ce rôle régional et fait pression pour obtenir une compensation pour son effort financier estimé à un million de dollars soit près de 600 millions de F CFA par jour.

La France est bien placée au Nigeria où elle est à la fois le 3ème investisseur et le 3ème fournisseur. Une centaine de sociétés françaises sont présentes dans le pays et détiennent environ 10 % du marché. Les compagnies pétrolières Elf et Total y sont particulièrement actives ainsi que des sociétés comme Michelin, Peugeot et Bouygues.

Les entrepreneurs de pays africains voisins redoutent que l'ouverture récente des frontières avec le Nigeria ne provoque l'invasion de produits moins chers. «Les Nigériens sont les rois de la contrefaçon et de la contrebande», affirme un homme d'affaires béninois. Il fait aussi remarquer que les coûts de production au Nigeria sont inférieurs à ceux des pays voisins de la Zone Franc en raison de la faiblesse du naira, la monnaie locale.

Honoré Yaoï Tchalin Blao
(Syfia)

Marie Joannidis
(MFI)

DE L'IGNAME PILÉE SANS EFFORT

Une entreprise togolaise a mis au point une poudre d'igname en sachet facile à préparer, ce fufu supprime la corvée du pilon.

Depuis le 14 décembre 1998, la société togolaise Dalmus Génie Génétique & Industries Associées (Dalmus GGIA) a mis sur le marché local une poudre à base d'igname. C'est le «fine fufu» (en anglais : «fine» signifie «délicieux»). Le sachet de 150 g coûte 360 F CFA et permet de préparer rapidement et sans grand effort un plat de fufu ou igname pilée de 600 g. Celui-ci est très apprécié sur la côte ouest-africaine. Mais pour l'obtenir traditionnellement, il faut piler les morceaux cuits de ce tubercule dans le mortier, ce qui demande un gros effort musculaire. «Voici le moyen de laisser reposer un peu vos mortiers tout en mangeant toujours de l'igname pilée», vante un agent de Diffuco, l'entreprise chargée de la promotion du nouveau produit.

Le fine fufu est facile à préparer. Il suffit de verser une bonne partie du sachet dans une casserole contenant 400 ml d'eau et de remuer sur le feu pendant trois minutes jusqu'à l'obtention d'une bouillie. On retire ensuite la casserole du feu ; on ajoute le reste de la poudre et on mélange le tout

énergiquement avec une spatule en bois. Deux minutes plus tard, on obtient une masse compacte et lisse d'environ 600g. «Ce plat est proche de l'igname pilée tra-



ditionnelle. Le goût y est et il répond à l'habitude alimentaire de nos populations qui préfèrent manger du fufu élastiques», apprécie Bona Akoegnon, biologiste-nutritionniste, spécialiste des normes alimentaires à l'Institut national de technologie alimentaire (Inta).

«Fine fufu est un produit qui permet de manger du bon fufu d'igname, quelle que soit la saison, de manière hygiénique, économique et naturelle. Nous avons voulu, à travers ce produit, maîtriser la disponibilité de cette culture vivrière en lui donnant

une plus-value», explique Sylvain d'Almeida, directeur technique de Dalmus GGIA Biotech. Clientèle visée par la société : les citadins de l'Afrique de l'Ouest et les Africains résidant en Europe. La société a une capacité de production de trois tonnes par mois.

Le «fine fufu» se distingue de foutou ivoirien à base d'ignames ou de bananes plantain et présenté en boîte, fabriqué par l'entreprise Novallim du groupe Nestlé. Le produit togolais est plus élastique et prend plus de volume à la cuisson. 250 g du produit de Nestlé ne donnent que 500 g de fufu alors que 150 g de la poudre togolaise permet d'obtenir un plat de 600 g. Contrairement au foutou ivoirien, le fine fufu se conserve sans aucun additif chimique.

À Lomé, bien des consommateurs ont bien accueilli le nouveau produit. Mais les restauratrices qui servent de l'igname pilée le voient d'un très mauvais œil. «Les fine fufu risquent de détourner nos clients, nous pourrions ainsi perdre facilement notre houbot», s'inquiète une serveuse de bar de la capitale togolaise.